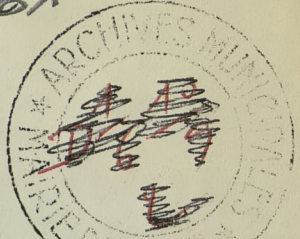


106/381



COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

Réunion du 13 Septembre 1955

Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil d'Administration, le mardi 13 septembre 1955, à 18 heures, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire de Lille.

Etaient présents: M.M. CAMELOT, Adjoint au Maire,
COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
M.M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
WALKER, Adjoint au Maire, Sénateur,
DECAMPS, Conseiller Municipal, Président de la Société
Civile pour le Développement de l'Habitat,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.

Excusés: M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
PIAT, Conseiller Municipal.

Absent : M. RAMETTE, Conseiller Municipal, Sénateur.

Assistaient à la réunion: M.M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le Président propose la discussion des différentes questions inscrites suivant l'ordre mentionné à la convocation bien que la rubrique "questions diverses" appelle les problèmes les plus importants.

Le secrétaire donne connaissance des demandes reçues et des propositions établies par le Service de l'Habitat pour

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles (17 demandes).

Noms et adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
BOUCHART Auguste, 257 r. du Fg de Roubaix	rue H. Lefebvre	500.000 Fr
CANTINIAUX Daniel, 8 rue d'Alembert	rue H. Lefebvre	500.000 Fr
LEPEZ Roger, 31 rue Calmette Guérin à Fretin	rue Victor Renard	500.000 Fr
RIGA Maurice, rue de la Mairie, à Fretin	rue Victor Renard	500.000 Fr
LOUCHEUX André, 12 rue Jean Levasseur	rue H. Lefebvre	500.000 Fr
LARUE Michel, 66 rue Brûle Maison	r. du Chevalier de l'Espinard	500.000 Fr
MENU Georges, 152 rue Roger Salengro, Hellemmes	rue Victor Renard	500.000 Fr
Mme DUBOIS Suzanne, 29 rue du Buisson prolongée, Marcq-en-Baroeul	r. H. Lefebvre	500.000 Fr
Mlle MIENCE Hélène, 26 avenue Verdi, La Madeleine	r. H. Lefebvre	500.000 Fr
HARLE Victor, 40 rue Emile Vandenberghe	r. E. Vandenberghe	400.000 Fr
DELAFORTE Marcel, 76 rue Balzac	r. du Bel Air	500.000 Fr
Mme PRUVOST Marie-Thérèse, 36 r. Bonte Pollet	r. Bonte Pollet	300.000 Fr
MOREAU Michel, 25 rue de l'Arc	r. H. Lefebvre	500.000 Fr
ANDRE Robert, 76bis rue des Stations	r. d'Antin	500.000 Fr
SARAZIN Pierre, 34 rue Jean Jaurès	r. d'Antin	500.000 Fr
CIMMA Aldo, 95 rue de l'Arbrisseau	r. de l'Arbrisseau	500.000 Fr
DUPREZ Jean, 4 rue de Flandre	r. des Bois Blancs	500.000 Fr

....

Le Secrétaire attire particulièrement l'attention des membres de la Commission sur les demandes de

- a) M. CIMMA qui, bien qu'ayant demandé le maximum, n'a obtenu du Crédit Foncier qu'un prêt couvrant 50% de son devis alors qu'il est habituellement exigé que le constructeur obtienne 60% pour prétendre au prêt municipal;
- b) M. DUPREZ dont le montant du devis dépasse de 300.000 francs la limite fixée pour la prise en considération de la demande par le Service.

M. COQUART demande diverses précisions qui lui sont fournies par le secrétaire concernant l'application des délibérations n° 2.478 du 30 Novembre 1950 et n° 4.376 du 7 Novembre 1952 instituant les prêts complémentaires et l'assurance-vie s'y rapportant.

M. CAMELOT donne quelques renseignements sur le régime général de l'assurance-vie.

M. DECAMPS fait connaître que la sélection des demandeurs quant à la situation sociale est en partie effectuée par les organismes accordant le prêt principal et que la limite maximum des devis fixée à environ 3 millions I/2 évite toute surprise en ce qui concerne l'attribution du prêt municipal.

Mme LEMPEREUR estime que l'effort demandé aux familles ouvrières pour l'achat d'un terrain à bâtir est trop important; à l'exemple d'autres communes un système facilitant le paiement du terrain devrait être étudié et cette mesure rendrait espoir aux familles dont la demande de logement n'a aucune chance d'être agréée par l'Office d'H.L.M.

Après ces diverses interventions la Commission adopte les propositions présentées concernant les 17 demandes sus-indiquées.

B - Prêts complémentaires pour réparations d'immeubles.

3 demandes présentées par le Comité lillois de Lutte contre le Taudis, 60 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, organisme ayant obtenu les subventions du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat en tant que mandataire des propriétaires suivants:

Noms et adresses	Situation de l'immeuble	Proposition de prêt
Consorts TAFFIN 14, rue Charles de Muysaert	8, rue Bosquet (locataires : 3 familles au total 8 personnes)	108.000 Fr
Sté Lilloise des Cités Jardins	Rue de la Cité Cité St Maurice n° 27 (locataire : une famille comptant 5 personnes)	45.750 Fr
do	Rue de la Cité Cité St Maurice n° II à I6 (locataires: 39 familles pour un total de 95 personnes)	1.260.000 Fr

M. DECAMPS précise à ce sujet que les prêts complémentaires pour réparations d'immeubles sont peu demandés, les propriétaires négligent de s'assurer le concours du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat en raison des formalités à accomplir et le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis intervient à cette occasion pour remédier aux situations les plus urgentes.

A la suite d'une remarque de M. COQUART, Mme DEFLINE donne une précision sur l'emploi d'une partie de la subvention attribuée par la Ville pour le fonctionnement du Comité sus-nommé.

Les trois propositions en faveur du Comité Lillois sont alors adoptées.

C - Demandes de propriétaires de parts de Sociétés Immobilières à but lucratif.

I^o - La Société Anonyme " Bâtir " 125 Boulevard de la Liberté à Lille a constitué la Sté Immobilière du lotissement Louis Spriet; elle a invité les 62 porteurs de parts de cette dernière Société à présenter une demande de prêt complémentaire concernant les constructions en voie d'achèvement dans le quartier St Philibert.

2° - Melle NEYRINCK, 39 rue Nicolas Leblanc, qui a souscrit des parts de la Sté Immobilière du 49 rue Jeanne d'Arc (créée par la Sté Nord-France Immob.^{re}) présente une demande analogue en vue de l'accession à la propriété d'un appartement.

Les délibérations du Conseil Municipal n'autorisent l'aide de la Ville qu'aux personnes obtenant directement l'aide de l'Etat pour bâtir un logement. De plus le prêt municipal n'a jusqu'à présent été accordé que pour favoriser l'entreprise d'une construction ou pour en permettre l'achèvement.

Il apparait ici que les Sociétés Immobilières aient réuni les concours financiers nécessaires avant même d'obtenir un prêt global de l'Etat et que le prêt municipal ne ferait que faciliter une opération déclarée lucrative par leurs statuts.

La commission, suivant l'avis de son Président, décide de ne pas prendre ces demandes en considération.

A M. COQUART qui s'inquiète de la répercussion des prêts consentis sur le budget communal, le Président donne à titre d'information les indications suivantes :

De la séance du 21 Mars 1951 à celle du 12 Juillet 1955 incluse le Conseil Municipal a entériné les propositions suivantes :

a) prêts individuels		
182 prêts à la construction pour		102 millions env.
30 " pour réparations d'immeubles pour		9 " "
19 " à la construction aux municipaux touchant des allocations familiales pour		5 " "
b) prêts groupés		
10 prêts à la Sté Les Habitations Economiques du Nord pour		107 " "
	au total :	223 millions env.

D - Questions diverses

I° - Service de l'Habitat

Le Président donne connaissance aux membres de la Commission des attributions du Service de l'Habitat qui se divisent en trois parties bien distinctes.

a) application des différentes mesures prises par la Ville en faveur du Logement de la Population (prêts-prime etc...)

b) divers travaux administratifs qui étaient assurés par l'ex-Service du Logement (réquisitions anciennes, changement d'affectation de locaux d'habitation, primes de déménagements, échanges de logements, certificats pour inscription au registre du commerce, gérance des abris provisoires du M.L.R.).

c) à titre extra municipal, secrétariat administratif de la Société Civile pour le Développement de l'Habitat.

En faisant cet exposé le Président fait connaître que son attention a été tout particulièrement attirée sur les transformations de locaux d'habitation en locaux commerciaux; il envisage de ne plus donner un avis favorable à ces changements d'affectation tant qu'il n'aura pas reçu l'assurance que le système de compensation légal contribue à améliorer les conditions de logement des lillois.

Le Président estime que le rôle purement administratif du Service de l'Habitat ne répond pas aux besoins de la population et propose que ce service, largement remanié et dénommé Service du Logement I°) réalise la synthèse de toutes les activités municipales en la matière : urbanisme, vente de terrains, permis de construire etc... 2°) assure la liaison avec la Direction départementale du M.L.R., l'Office Municipal d'H.L.M. et la future Société d'Economie Mixte 3°) soit en mesure de traiter les différentes questions qu'il aura à connaître sous leur aspect administratif, technique et juridique.

Il demande en outre que les problèmes suivants lui soient confiés par priorité :

- construction d'une cité de relogement pour 600 familles
- assainissement du quartier St Sauveur

- poursuite dans le quartier de Wazemmes de l'opération de suppression d'flots insalubres réalisée rue du Soleil Levant
- extension des réalisations H.L.M. dans la zone Sud-Est de la Ville.

Ces propositions appellent diverses observations ou mises au point des Commissaires.

M. DECAMPS souligne que l'Office Municipal d'H.L.M. organisme autonome n'est pas obligatoirement tenu à informer l'Administration Municipale de ses activités.

M. COQUART donne son accord total aux propositions du Président et dit que le rôle du futur Service devrait être de tracer le plan de l'action municipale et d'en suivre la réalisation en donnant l'impulsion et en assurant la coordination nécessaire. Il démontre tout l'intérêt d'une coopération de l'Office d'H.L.M., de l'Urbaniste en Chef et de la Municipalité. Il suggère cependant d'écarter l'appellation "Service du Logement" dénomination légale des services créés par l'ordonnance du 11 Octobre 1945 et qui pourrait amener une certaine confusion dans l'esprit du public quant au but poursuivi, le titre de "Service du logement et de l'habitation lui paraît préférable".

M. WALKER révèle tout l'intérêt d'une politique foncière bien déterminée et la nécessité pour l'administrateur municipal d'être parfaitement informé des différents efforts et des réalisations effectuées par les organismes officiels, les sociétés privées et les individus. Il précise que les déplacements de population conséquence des constructions vers la périphérie des villes entraînent des dépenses pour la reconstitution de l'équipement urbain, problème qui échappe souvent au constructeur mais dont la solution incombe à la collectivité

Le Président prend acte de l'accord de la Commission sur les grandes lignes de sa proposition et charge M. GRANGEON de préparer une étude complète sur l'organisation qu'il convient de prévoir à cet effet.

2° - Société Civile

Le Président donne lecture d'une lettre de M. LANDRIE commissaire excusé, qui rappelle la proposition de transformation de la Société Civile en Société d'Economie Mixte et demande en outre que soit constituée une Commission d'attribution des logements construits par la Société Civile. M. LANDRIE demande également si des dispositions ont été prises pour le relogement des personnes occupant des baraquements rue de Pologne.

Concernant cette dernière question le Président fait connaître à la Commission que par lettre du 8 Septembre M. DECAMPS s'est engagé à réserver trois logements en voie d'achèvement rue de Finlande pour les familles FERTIN, André VAN HULLE et Gaston VAN HULLE et signalé que les deux autres familles avaient la possibilité de se reloger par leurs propres moyens.

Le Président déclare qu'en ce qui concerne la transformation de la Société Civile il avait de toute façon l'intention de porter cette question à l'ordre du jour et prie M. DECAMPS de faire connaître à la Commission à quel point en est cette affaire.

M. DECAMPS informe les Commissaires que Me MARTIN notaire de la Société Civile lui a remis récemment un projet et que la correction la plus élémentaire l'oblige à en donner d'abord connaissance au Conseil d'Administration de sa Société convoqué à cet effet pour le 19 Septembre.

Le Président regrette vivement que depuis Février on en soit encore au stade des projets; il insiste pour que cette question soit réglée très rapidement afin que le Conseil Municipal puisse en délibérer au cours d'une prochaine séance vraisemblablement fixée dans la deuxième quinzaine d'octobre.

M. DECAMPS juge ce délai suffisant et demande que le Service de l'Habitat soit autorisé à garder le secrétariat administratif de la Société; il dit l'intérêt que cette mesure aurait pour la Ville qui, dans un avenir proche, devra diriger les opérations de la société nouvelle où elle possèdera 60 % de l'actif. M. DECAMPS demande encore que la Commission tienne compte dès maintenant des constructions que la Sté Les Habitations Economiques du Nord réalise actuellement pour le compte de la Sté Civile. Trois cent vingt six logements seront achevés pour le printemps prochain dans le quartier St Maurice. Pour mener à bien cette entreprise un prêt complémentaire de 350.000 Frs en moyenne par logement sera réclamé à la Ville, ce qui porte à 115 millions environ le crédit à prévoir à cet effet.

.../

M. COQUART intervient à diverses reprises au cours de l'exposé qui précède. Il estime que le problème de la transformation de la Sté Civile doit être résolu très rapidement puisque préalablement à la soumission au Conseil Municipal, il doit être examiné à nouveau en Commission de l'Habitation puis en Conseil d'Administration. Il constate que la Société Civile n'a pas tenu ses engagements quant à la production des résultats des exercices 1952 - 53 et 54. Il suppose que toutes les garanties ont été prises pour la rédaction des textes visant la future Société. En ce qui concerne la demande de prêt de 115 millions, il engage M. DECAMPS à présenter une demande en bonne et due forme qui sera étudiée immédiatement en Commission des Finances en vue de laisser au Service compétent un délai convenable pour la réalisation, souvent difficile, des emprunts qui seraient décidés.

La Commission autorise en définitive le Service de l'Habitat à conserver pour une courte période le Secrétariat Administratif de la Société Civile.

M. WALKER donne encore connaissance à la Commission d'une information de M. DUCHET, Ministre du Logement et de la Reconstruction, suivant laquelle le département du Nord obtiendrait 2378 logements sur un programme supplémentaire d'H.L.M.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20 heures 30.

Vu:
Le Secrétaire Général de la Mairie
L. GRANGEON

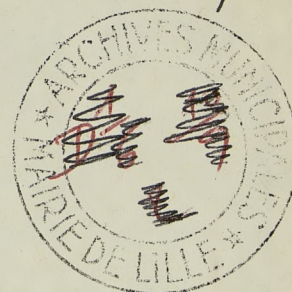
Le Secrétaire
DELGERY

Le Président
A. LAURENT

MAIRIE DE LILLE

Secrétariat Général

Habitat



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le lundi 28 Novembre 1955 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- Prêts complémentaires pour construction et réparation d'immeubles.
- Transfert de prêts
- Demande de la Sté "La Maison des Travailleurs".
- Question diverses.

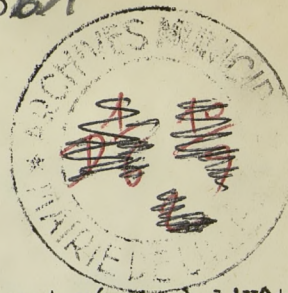
Pour le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

M. BERTRAND.

106/381

COMMISSION MUNICIPALE DE L' HABITATION

Réunion du 28 NOVEMBRE 1955



Les Membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A 147, le lundi 28 novembre 1955 à 18 heures 30, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. CAMELOT, Adjoint au Maire
COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
DECAMPS, Conseiller Municipal
LANDRY, Conseiller Municipal
PIAT, Conseiller Municipal

Excusés : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
M. WALKER, Adjoint au Maire, Sénateur
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. RAMETTE, Conseiller Municipal, Sénateur.

Assistaient à la réunion: MM. LECOMTE, Directeur de l'Office Municipal d'H.L.M.
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Après avoir fait adopter le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 1955, le président déclare que M. LECOMTE, Directeur de l'Office Municipal d'H.L.M. a été invité à assister à cette réunion en vue de la mise au point de différentes questions posées par M.M. LANDREA et LANDRY, Conseillers Municipaux, concernant les groupes d'H.L.M. : Arbrisseau, Cité des Alouettes et Cité des Mésanges.

Des enquêtes ont été faites d'autorité dans ces groupes soit par M.M. LANDREA et LANDRY soit par leurs mandataires et les réclamations des locataires ont fait l'objet de lettres adressées à M.M. BERTRAND et LECOMTE, et de publications dans le journal local "Liberté".

Ces réclamations visent des mal-façons sans grande importance : défaut de rejointoiement d'éléments préfabriqués, espagnolette détachée, pente insuffisante d'un déversoir, absence de fils à linge et de bacs à charbon, cheminées défectueuses.

Après quelques explications de M. LANDRY, le Président flétrit des procédés employés en la circonstance, notamment les sollicitations qui suivirent les enquêtes.

M. LECOMTE souhaite que les réclamations des locataires soient soumises directement à l'Office Municipal. Le groupe de l'Arbrisseau de conception nouvelle était une expérience qui a été imposée à l'Office et le prix de chaque cellule des cités "Alouettes" et "Mésanges" ne pouvait dépasser 500.000 Frs, ce qui explique le manque de fini de la construction. De plus, les locataires de ces trois groupes ne se sont pas encore adaptés à ces locaux neufs et ne prennent pas grands soins des installations. L'Office n'a, pour le moment, aucun crédit pour entreprendre des améliorations.

M. COQUART se fait préciser l'importance de ces groupes et le montant du loyer. Il suggère 1^o) qu'une notice donnant quelques conseils d'entretien général soit remise aux locataires de l'Office; 2^o) que le Service Municipal des Travaux en Régie fasse un projet pour l'installation de bacs à charbon dans les deux cités. Il demande à M. VAN WOLPUT d'intervenir auprès de l'Administration des Ponts-et-Chaussées pour hâter l'aménagement des voies dont elle a la charge.

M. LANDRY demande encore des renseignements sur le projet de construction d'une cité de relogement aux Bois-Blancs et des explications sur le retard apporté à l'édification des 1.500 logements du Faubourg de Béthune. Il reçoit du Président et de M. LECOMTE tout apaisement à ce sujet, l'Administration Municipale interviendra d'ailleurs concernant la réalisation des 1.500 logements précités.

...

M. LECOMTE se retire alors et les commissaires, sur une demande de M. LANDRY, examinent le problème posé par l'assainissement des quelques courées lilloises.

M. LANDRY voudrait que le Service de l'Habitat se charge aux lieu et place des propriétaires, souvent défaillants, des formalités préalables à l'intervention du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat.

Le PRESIDENT, qui a suivi récemment des travaux de ce genre effectués par le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis pour le compte de différents propriétaires, estime que ce groupement est tout à fait qualifié pour assurer cette tâche et demandera à la Commission des Finances un examen bienveillant de la demande de majoration de subvention qui a été présentée.

M. COQUART est disposé à accueillir cette demande et à l'examiner sous un jour favorable, à la condition expresse qu'il y ait coordination parfaite entre le Comité Lillois et l'Administration Municipale. Il demande 1^o) la soumission des projets du Comité Lillois à l'Administration Municipale; 2^o) leur examen en Commission de l'Habitat en vue de fixer un ordre de priorité; 3^o) la production d'un rapport d'activité trimestriel.

M. PIAT, membre du Comité directeur du P.A.C.T. de Lille, donne son accord et aplanit toutes difficultés possibles en déclarant que le Comité Lillois acceptera les suggestions du représentant de l'Administration Municipale même quant à la désignation des chantiers.

M. DECAMPS et M. VAN WOLPUT interviennent encore pour donner respectivement des informations sur les décisions du Congrès des P.A.C.T. et les conditions de logement dans les courées lilloises.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance à la Commission, des demandes reçues et des propositions établies par le Service de l'Habitat pour :

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles -

Noms et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
HAVARD Raymond à Dompierre (Nord)	r. H. Lefebvre	500.000 frs
ASTIER Ghislain, 24bis av. Lenôtre Lambersart	r. d'Haubourdin	500.000 frs
DOBBELAERE Marcel, 9 r. Newton - Lille	r. d'Haubourdin	500.000 frs
HOFFMANN Julien, 25 rue Deschodt - Lille	r. d'Haubourdin	500.000 frs
LIMME Jean, 51 rue Colbert - Lille	r. d'Haubourdin	500.000 frs
LESSCHAEVE Marcel, 14 r. André Coisne - Marcq	avenue Chalant	500.000 frs
PONTZEEL Emile, 20 r. St Maurice - La Madeleine	r. du Bois	500.000 frs
RONCHIN Robert, 12bis r. Ratisbonne - Lille	r. des Bois Blancs	500.000 frs

B - Prêt complémentaire pour réparations d'immeubles -

Le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, 60 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, a obtenu une subvention du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat pour la réparation d'un immeuble, appartenant à M. ANDRE, situé 40 bis rue de la Justice, cour Frémaux n° 8 - le Service de l'Habitat propose un prêt de 43.650 frs en faveur du Comité Lillois.

C - Aide à la construction aux agents municipaux percevant des allocations familiales -

FEUILLOIS Pierre (Services Techniques)	construction à Lille rue Abélard	250.000 frs
BLEYS Henri (Service d'Architecture)	-de-	250.000 frs

D - Transferts de prêts complémentaires à la construction -

1^o- Proposition de transfert au profit de M. VAN CAEMERBEKE Jean, 197 rue de la Bassée à LILLE, d'un prêt de 650.000 frs consenti à M. le Dr OLIVIER, par délibération n° 462 du 8.3.1954, pour une construction, 197 rue de La Bassée à Lille (square du Portugal);

2^e- Proposition de transfert au profit de M.RENARD Jacques, 24 rue Royale à Lille, d'un prêt de 500.000 frs consenti à M.LEVESCOT, par délibération n° 727 du 13.7.54, pour une construction 24 rue de Pologne à Lille .

E - Modification du délai de remboursement de deux prêts à la construction.-

Proposition tendant à ramener de 20 à 10 ans le délai de remboursement de deux prêts de 450.000 Frs consentis à M.M. LEBEAU et PARIS, par délibération n°462 du 8 Mars 1954, pour deux logements Square du Portugal. Le délai de dix ans correspond avec la période pendant laquelle la Compagnie La Paternelle couvre le risque à la place de la Compagnie Le Phénix défailante.

L'examen des diverses propositions reprises ci-dessus dans les rubriques A et E entraîne diverses interventions.

M.COQUART estime que l'aide à la construction donnée par la Ville n'est pas un encouragement à la fonction de propriétaire. Il cite notamment les cas de M.RONCHIN (prêt complémentaire à la construction) et de M.VAN CAEMERBEKE (transfert de prêt). La Ville emprunte avec intérêt pour prêter sans intérêt et devrait envisager la possibilité d'appliquer un intérêt aux prêts consentis quand les constructeurs ont une situation sociale supérieure à la moyenne. Le service est chargé d'étudier cette question et de présenter un rapport qui sera soumis au Conseil Municipal.

M.CAMELOT dit que le refus opposé à un transfert de prêt amènerait sans doute l'instauration d'un système de sous-locations pas très recommandable.

M.DECAMPS donne quelques explications sur la libération des actions des Sociétés Coopératives d'H.L.M.

En définitive, la Commission adopte l'ensemble des propositions qui lui sont soumises en soulignant, à la demande de M.COQUART, que l'agrément donné quant aux transferts de prêts ne peut en aucun cas constituer un précédent à invoquer par la suite.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de la Sté de Crédit Immobilier de Lille concernant le programme des constructions prévues pour 1956 - 219 logements pour lesquels un prêt complémentaire moyen de 400.000 Frs sera demandé. Cette dépense a été prévue dans les propositions budgétaires établies par le Service et l'examen des dossiers viendra ultérieurement .

La Commission donne ensuite son accord de principe sur la demande de la Sté Anonyme Coopérative d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs", 9 rue de Tenremonde à Lille, qui sollicite pour ses souscripteurs d'actions l'aide de la Ville en vue de bâtir rue Princesse à Lille un collectif comprenant 20 logements .

Le Président informe les Commissaires des réclamations émises par les adhérents de la Société du lotissement Louis Spriet qui n'ayant pas obtenu le prêt de la Ville se plaignent également des agissements de la Sté "Bâtir" créatrice du lotissement.

M.COQUART déclare qu'il s'agit là d'un règlement à intervenir entre particuliers et que les intéressés, s'ils s'estiment lésés, doivent porter plainte.

M.LANDRY demande à quel point en est la transformation de la Société Civile.

Le Président l'informe que l'étude de cette question se poursuit.

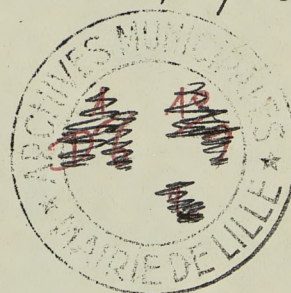
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.

VU :
Le Président ,
M. BERTRAND .

Le Secrétaire,
DELGERY.

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général
Habitat

Hôtel de Ville, le 24 Janvier 1956.



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le vendredi 27 Janvier 1956, à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

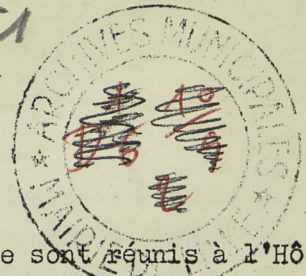
- Prêts complémentaires pour construction et réparation d'immeubles.
- Transfert de prêts
- Demande des constructeurs du lotissement Louis Spriet.
- Questions diverses .

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué

M. BERTRAND.

106/351

COMMISSION MUNICIPALE de L'HABITATION



Réunion du 27 JANVIER 1956

Les Membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le vendredi 27 Janvier 1956 à 17 heures sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur.

Etaient présents : M.M. CAMELOT, Adjoint au Maire, VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, COLICHE, Conseiller Municipal, DECAMPS, Conseiller Municipal, LANDRIE, Conseiller Municipal PIAT, Conseiller Municipal.

Excusés : M. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française, Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord, Mme DEFLINE, Conseiller Municipal, M. RAMETTE, Conseiller Municipal, Sénateur, Mme TYTGAT, Conseiller Municipal.

Assistaient à la réunion: MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie, DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le Président souhaite la bienvenue à M. COLICHE nommé récemment Membre de la Commission en remplacement de M. WALKER.

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 1955 entraîne diverses demandes de renseignements :

M. LANDRIE voudrait connaître la suite donnée à ses propositions concernant la construction de bacs à charbon pour les logements des cités d'urgence et l'aménagement de la chaussée cité des Alouettes.

Le Président signale que le montant du devis pour l'installation des bacs à charbon atteint 4.800.000 Frs et que le Conseil Municipal aura à juger de l'opportunité de cette dépense.

M. VAN WOLPUT donne l'assurance que le M.L.R. ex- M.R.U. et le Service des Ponts-et-Chaussées ont été contactés pour la construction de la chaussée du groupe des Alouettes. Il dit à cette occasion les difficultés qu'il rencontre pour l'aménagement des voies intérieures et l'éclairage des groupes d'H.L.M. du Parc des Expositions.

Après quelques explications de M. DECAMPS se rapportant au financement des dépenses de construction de chaussées intérieures, M. VAN WOLPUT fait connaître qu'en ce qui concerne l'éclairage des voies intérieures du Parc des Expositions, la Société Forclum établit actuellement un projet et qu'il demandera à l'Administration Municipale de décider l'octroi d'une subvention permettant à l'Office Municipal de supporter la dépense.

A la demande du Président, la Commission émet enfin le vœu que les prévisions de dépenses de l'Office Municipal d'H.L.M. comprennent désormais outre le coût de la construction des logements, celui de tous les travaux annexes notamment la voirie intérieure des groupes et l'éclairage.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance à la Commission, des demandes reçues et des propositions établies par le Service de l'Habitat en vue d'aider différents constructeurs :

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles
(maisons et appartements)

Noms et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
DELEDICQ René 209, rue du Buisson - LILLE	rue H. Lefebvre	500.000 Frs
AUDEGON Lucien 62, rue du Marais de Lomme - LILLE	rue Paul Lafargue	500.000 Frs

Noms et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
DECOTTIGNIES Georges 57. route Nationale - SANGATTE (Pdc)	rue Paul Lafargue	500.000 Frs
KNECHT Georges 35 Bd de Lille - MALO-les-BAINS	rue H. Lefebvre	500.000 Frs
WEISZ Georges 39. rue Nicolas Leblanc - LILLE	-de-	500.000 Frs
QUIEVRE André 134. r. Jean Jaurès-MONS-en-BAROEUL	rue Faraday	500.000 Frs
LOOF Henri 28. rue Degland - LILLE	rue Calvin	500.000 Frs
LOURME Gaston 49. rue du Fg de Béthune - LILLE	-de-	500.000 Frs

B - Prêts complémentaires pour 11 appartements construits groupés au boulevard d'Alsace n° 25 avec l'aide du Crédit Immobilier.

Noms et adresses	Propositions de prêt
MARCINIAK Isidor 13. rue Baggio LILLE	300.000 Frs
LUCCHINACCI François Maison Centrale LOOS	250.000 Frs
Vve DERYCKE-DAMIENS 8. place de l'Arbonnoise LILLE	200.000 Frs
VAN DE WALLE Maurice r. Carpeaux cour Leroux 4 LILLE	250.000 Frs
CHERON André 139. rue d'Artois LILLE	500.000 Frs
TOURKOUSE Joseph 12. rue de Wazemmes LILLE	450.000 Frs
DINGREVILLE Jacques 56. rue Léon Gambetta LILLE	150.000 Frs
DELOHEN Roger 56. rue Léon Gambetta LILLE	210.000 Frs
FAUQUEMBERGHE Marcel 32. rue de Toul LILLE	200.000 Frs
MAHIEU Isabelle 19. Bd de la Liberté LILLE	150.000 Frs
THIMEL Jean 66. rue d'Arras LILLE	200.000 Frs

C - Prêts complémentaires pour les 58 maisons édifiées en groupe au Faubourg de Béthune avec l'aide du Crédit Immobilier.

Noms et adresses des constructeurs	Propositions de prêt
BAERT Paul : 88 rue d'Austerlitz	LILLE 440.000 Frs
BAILLIN Claude : 15 rue Corbe	" 500.000 frs
BLANQUART Florentin : 102 rue du Fg des Postes	" 370.000 Frs
BOURGEOIS Auguste : 178 rue d'Isly	" 450.000 frs
BUISINE Jean-Marie : 88 rue Notre-Dame	RONCHIN 500.000 frs
CABOTSE Georges : 322 rue Nationale	LILLE 500.000 Frs
CASTIER Jacques : 24 rue de l'Ecole St Louis	" 500.000 Frs
CATRICE Jules : 33 rue Bourjemois	" 465.000 Frs
COCHEZ Marcel : 43 rue du Pole Nord	" 500.000 Frs
DEJONGHE Michel : 24 rue François Millet	" 365.000 frs
DELECLUSE Georges : 72 rue d'Austerlitz	" 320.000 Frs
DELOFFRE Roger : 146 rue Colbert	" 360.000 Frs
DEMEULENAERE Jean-Marie : 36 r. Jean de Glouy	DOUAI 465.000 Frs
DESPEGHEL Edmond : 57 r. Maurice Berteaux	HELLEMES 365.000 Frs
DEWEZ René : 37 rue des Stations	LILLE 480.000 Frs
DEWULF Félix : 49 rue Mexico	" 485.000 Frs
DUPONCHELLE Gustave : 38 r. du Ch. de l'Espinard	" 485.000 Frs
DUSAUTOIR Fernand : 1 rue Roger Salengro	HELLEMES 500.000 Frs
FACOMPRE Julien : 5 Place St André	LILLE 370.000 Frs
FOSTIER Pierre : 62 rue du Boulevard	" 500.000 Frs

Noms et adresses des constructeurs		Propositions de prêt
HALLET Norbert : 26 rue Balzac	LILLE	485.000 frs
HILLION Jean : 50 rue Sylvère Verhulst	"	480.000 frs
JOUVENAU Jean : 125 boulevard Vauban	"	500.000 frs
KASSE Raymond: 10 rue des Jardins	"	400.000 frs
KUBISIAK Joseph: rue Clémenceau, cité Rome 3,	WATTIGNIES	365.000 frs
LANGLET Roger: 1 rue de Lille	LAMBERSART	285.000 frs
LAURENT Paul: 3 rue de Lens	LILLE	500.000 frs
LE FEVER Lucien: 64 rue Auguste Comte	"	385.000 frs
LEGRAND Marcel: 9 rue Davy	"	500.000 frs
LEJUSTE Emmanuel: 35 rue du Bazinghien	LOOS	500.000 frs
LIBERELLE Jean: rue J.J. Rousseau, groupe HLM 3	"	320.000 frs
MARC Raymond: Bd du Maréchal Vaillant 25, app. 3	LILLE	500.000 frs
MORTREUX Antoine: 20 rue de l'Arc	"	370.000 frs
MORVAN Gérard: 9 rue du Chevalier de l'Espinard	"	500.000 frs
PATTEUWS Pierre: 50 rue Sylvère Verhulst	"	500.000 frs
PATTEYN Jean Marie: 62 rue du Four à Chaux	"	500.000 frs
PROCEUREUR André: 15 Place Vanhoenacker	"	500.000 frs
RAMOND Eugène: 57 Parc Notre Dame	LOOS	500.000 frs
REUMAUX Frédéric: 44 rue Princesse	LILLE	500.000 frs
ROUSSEL Jules: 2 rue Gustave Testelin	"	430.000 frs
RUYSCHLAERT Jean: 6 rue de Brigode	"	365.000 frs
SCHERHAG Auguste: 15 rue Ch. Gide,	RUMILLY-en-CAMBRESIS	500.000 frs
SIMOENS Raymond: 35 rue Pierre Curie	LILLE	350.000 frs
STORME Claude: 16 rue de l'Industrie	RONCHIN	465.000 frs
TABEAU René: 100bis rue Boucher de Perthes	LILLE	500.000 frs
THELIER Ghislain: 22 rue du Pont Neuf	"	500.000 frs
TONNOIR Gabriel: 17 avenue Albert	"	490.000 frs
TRAI SNEL Georges: 35 rue St-Jean Baptiste de la Salle,	LILLE	300.000 frs
VAN BOUBELEN René: 14 rue du Vert Touquet,	SEQUEDIN	500.000 frs
VANBRUGGHE Fernand: 140 rue d'Isly	LILLE	320.000 frs
VAN DER HAEGHEM André: 123 Bd Montebello	"	500.000 frs
VANDEWALLE Maurice: 19 rue Adolphe Werquin	"	465.000 frs
VERDONCK Jean Louis: 133 Quai de l'Ouest	"	470.000 frs
VERSCHUEREN Edmond: 33 rue de Poids	"	360.000 frs
VYNCK Jules: 37 rue Alph.Mercier, cité Centrale 2	"	465.000 frs
LIENART André: 63 rue Jacquemars Gielée	"	260.000 frs
MALFAIT Louis: 19 rue d'Havré	TOURCOING	500.000 frs
PASQUET Amédée: 20 rue du Marché	LILLE	450.000 frs

D - Aide à la construction aux agents municipaux percevant des allocations familiales.

RONCHIN Pierre (Service d'Architecture)- construction à Lambersart -	250.000 frs
DATICHE Emilien (4ème Division) - construction à Haubourdin -	160.000 frs

E - Transfert de prêt complémentaire à la construction.

Proposition de transfert au profit de M. Raymond LAMBIN d'un prêt de 500.000 frs consenti à M. Georges JOSYN, par délibération n° 326 du 23 Novembre 1953, pour une construction 115bis avenue de Dunkerque, lieu dit "La Petite Chapelle" dans un lotissement de la Société "H.E.N."

Lors de l'examen des propositions comprises dans la rubrique "A" M. LANDRIE demande si la suggestion donnée par M. COQUART, le 28 Novembre, quant à l'application

dans certains cas d'un taux d'intérêt, avait pu être étudiée. Cette demande entraîne une discussion à laquelle prennent part tous les commissaires. Le Président conclut que ce système amènerait peu à peu la Ville à consentir des conditions différentes pour chaque emprunteur et qu'en raison du petit nombre de constructeurs isolés il n'y a pas lieu de modifier les dispositions prises.

L'ensemble des propositions est alors adopté.

Demande des bâtisseurs du lotissement Louis Spriet.

Le Président donne lecture d'une pétition adressée par les membres de la Société Immobilière du lotissement Louis Spriet où furent édifiés 62 logements pour l'accession à la propriété.

Ces constructeurs, s'estimant lésés par les agissements de la Société BATIR, créatrice du lotissement, ont attiré l'attention de M. le Préfet du Nord sur ce qu'ils considèrent comme des irrégularités et demandent à l'Administration Municipale un nouvel examen de leur demande de prêt complémentaire rejetée par la Commission de l'Habitation le 13 Septembre 1955.

M. DECAMPS dit que, saisi à l'origine d'une demande de la Société "BATIR", il n'a pas voulu donner suite sans avoir des précisions sur l'aspect financier de l'entreprise, précisions qu'il n'a pas obtenues. Il reconnaît que les constructeurs sont victimes de leur confiance, mais estime aussi que l'octroi d'un prêt entraînerait d'autres demandes de Sociétés Immobilières créées par des Sociétés à but nettement lucratif.

M. LANDRIE déclare qu'il faut avant tout tirer d'embarras des familles qui ont recherché, non à devenir propriétaires, mais plutôt la jouissance rapide d'un logement décent.

M. PIAT. est également d'avis d'allouer le prêt à titre exceptionnel.

M. CAMELOT suggère d'attendre le résultat de la réclamation adressée à M. le Préfet ou d'octroyer un prêt partiel, à titre de "dépannage", dont le pourcentage serait à fixer.

M. COLICHE conseille la prudence; la Ville peut allouer une aide aux constructeurs sans s'ingérer dans le différend qui les oppose à la Société BATIR. Les déclarations qui seraient faites à ce sujet au Conseil Municipal ou à la Presse doivent être mesurées.

En définitive, compte tenu des avis partagés de ses collègues, le Président décide de soumettre cette question épineuse à l'Administration Municipale.

Questions diverses --

1^o- Location d'un terrain Boulevard de Strasbourg.

En vue du relogement provisoire de la C.R.S. n^o II, la Commission donne un avis favorable à la location à l'Administration de l'Intérieur, pour une durée maximum de 3 ans, d'un terrain situé Boulevard de Strasbourg sous réserve que des démarches soient entreprises par le Service municipal compétent près de l'Autorité Militaire en vue de cession ultérieure à la Ville d'un terrain voisin. L'aboutissement de ces négociations permettrait la rétrocession de la totalité du terrain à l'Office Municipal et la construction d'un groupe d'H.L.M. dès le départ du camp provisoire prévu.

2^o Communication à la Commission du Plan

Le Président donne lecture des renseignements obtenus de l'Office Municipal d'H.L.M. concernant la participation municipale réclamée en vue des futures réalisations.

Désignation	Nombre de logements	Fixation provisoire du coût de l'opération	Participation Municipale	Montant du Prêt à garantir
OPERATION MILLION angle des rues du Fg des Postes et St Simon	100	III.100.000 frs	II.100.000	100.000.000
			Demandé par délibération n° I.544 du 8 Octobre 1955	
OPERATION MILLION AMELIORE rue Emile Rouzé prolongée	200	280.000.000 frs	28.000.000	252.000.000
			Demandé par délibération: n° I.646 du 8 Octobre 1955	
"LA CONCORDE" entre les places Antoine Tacq et Barthelemy Dorez	I.031	I.550.000.000 frs	232.000.000	I.318.000.000
			Par délibération 606 du 22 Fé- vrier 1954 le Conseil Municipal avait accordé ces subventions à l'Office. Toutefois, le terrain n'entrait en ligne de compte que pour 65.000.000 de frs. Les Domaines l'ayant estimé à I30.480.000 frs, c'est une sub- vention supplémentaire de 65.000.000 de frs qui sera sol- licitée de la Ville.	
SOLEIL LEVANT 2ème tranche rue de Constantine	36	47.523.400 frs	5.000.000	42.523.400
Groupe DESROUSSEAUX Rue des Robleds	48	110.000.000 frs	16.500.000	93.500.000
Rue Fontaine del Saulx	70	120.000.000 frs	20.000.000	100.000.000
Boulevard de Belfort	I.000	2.000.000.000 frs	300.000.000	I.700.000.000

Il signale de plus qu'il faut prévoir pour 1957 et chacune des quatre années suivantes un crédit moyen de l'ordre de 150 millions pour l'attribution des prêts complémentaires et primes municipales à la construction.

La Commission décide la communication de ces informations à la Commission du Plan.

Le Président donne encore connaissance des tractations engagées pour l'acquisition d'un terrain aux Bois Blancs où l'Office Municipal pourrait édifier une vaste cité de relogement.

Enfin, M. DECAMPS expose ses démêlés, en tant que Président de la Société Civile avec la Sté "La Maison des Travailleurs". Cette dernière Société est propriétaire d'un immeuble, 114 rue Royale, qui est occupé sans droit par 7 familles. Le Service du Contrôle Economique est locataire de deux pièces dans le dit immeuble et le compteur à eau est au nom de cette Administration. Le coût de la consommation d'eau pour 1955 dépasse 40.000 frs et aucun arrangement ne semble possible entre les occupants. La Sté Civile intervenait antérieurement pour le paiement et la récupération de la dépense. La situation actuelle aboutira inévitablement à la fermeture du compteur. La Commission prend acte de cette communication.

Seance levée à 19 heures

VU

Le Président
M. BERTRAND

Le Secrétaire
G. DELGERY

AD6/361

Hôtel de Ville, le 19 JUIN 1956

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint
Habitat



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Jeudi 28 JUIN à 18 Heures 15.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires à la construction.
- Transfert de prêts.
- Questions diverses.

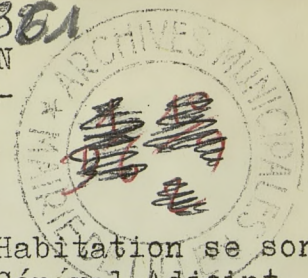
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

M. BERTRAND.

106/381

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Réunion du 28 JUIN 1956



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le jeudi 28 JUIN 1956 à 18 H. 15 sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire,
 COLICHE, Conseiller Municipal,
 DECAMPS, Conseiller Municipal,
 LANDRIE, Conseiller Municipal,
 PIAT, Conseiller Municipal,
 RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord,
 Mme TYPGAT, Conseiller Municipal.

Excusés : M. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de
 l'Union Française,
 Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
 M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
 Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.

Assistaient à la réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la
 Mairie,
 DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le Président ouvre la séance et la Commission, à sa demande, adopte le procès-verbal de la réunion du 27 JANVIER 1956.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance des diverses demandes de prêts complémentaires reçues et des propositions établies à ce sujet par le Service de l'Habitat :

A - Prêts complémentaires à la Construction.

Noms et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
THELLIEZ Paul 39, Rue Nicolas Leblanc LILLE	<u>Maison</u> Rue Hipp. Lefebvre	500.000 F
LESY Michel 50, Rue de la Barre LILLE	<u>Maison</u> dans le lotissement du Crédit Immobilier - Rue du Fg de Béthune, angle de la Rue d'Emmerin	500.000 F
WIART Maurice 125, Rue des Bois Blancs LILLE	<u>Maison</u> Rue Henri Regnault	500.000 F
GUISLAIN Claudine 10, Rue des Combattants ORCHIES	<u>Appartement</u> 25, Bd d'Alsace réalisation du Crédit Immobilier	100.000 F

Noms et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
CRAMPON Gérard 48, Rue Solférino LILLE	Appartement 25, Bd d'Alsace réalisation du Crédit Immobilier.	150.000 Fr
CHABOT André 54, Rue Manuel - LILLE	- d° -	200.000 Fr

B - Aide à la Construction aux Agents Municipaux
persevant des Allocations Familiales.

DECARNE Jean (Professeur au Conservatoire) construction à MONS-en-BAROEUL -	250.000 Fr
BOUDEWEL Paul (Service d'Architecture - Travaux en régie) construction à FACHES-THUMESNIL -	250.000 Fr
FACOMPRE Julien (Services Techniques-Pavage) construction rue du Fg de Béthune à LILLE -	250.000 Fr
FERRET Félix (Services Techniques-Jardins) construction à WATTIGNIES -	250.000 Fr
ROUCHER Charles (Services Techniques-Pavages) construction à WATTIGNIES -	250.000 Fr
SCHWARTZ Georges (Service d'Architecture-Téléph.) construction à WATTIGNIES -	250.000 Fr

C - Transferts de prêts complémentaires à la
construction.

Transfert au profit de :

- 1^o) - M. MONTAIGNE Fernand d'un prêt de 500.000 Fr consenti à M. CORBEEL Pierre par délibération n° 326 du 23/II/53 pour une construction au lieu dit : "La Petite Chapelle", Avenue de Dunkerque, lotissement de la Société "H.E.N."
- 2^o) - M. WALECKX Georges d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. DELCOURT René par délibération n° 727 du 13/7/54 pour une construction 33 Rue de Pologne à LILLE, lotissement de la Société "H.E.N."
- 3^o) - M. DETREZ Yves d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. COTTON André par délibération n° 727 du 13/7/54 pour une construction 39 Rue de Pologne à LILLE, lotissement de la Société "H.E.N."

L'ensemble de ces propositions est adopté sans discussion.

Paiement d'un prêt complémentaire à la construction
à une personne ayant quitté LILLE.

M. LARUE Michel, bénéficiaire d'un prêt de 500.000 F par délibération n° 378 du 30 SEPTEMBRE 1955 pour une construction 25 Rue du Chevalier de l'Espinard à LILLE, a été détaché par son employeur à LYON où il habite, pour un temps indéterminé, 99 Avenue Jean Mermoz.

Il réclame néanmoins le paiement du prêt qui lui a été alloué. Or la délibération de base n° 4.376 du 7/II/52 précise que le prêt n'est accordé qu'en vue d'une occupation personnelle de la nouvelle construction.

La Commission donne un avis nettement défavorable concernant le paiement du prêt à cet emprunteur.

QUESTIONS DIVERSES -

1°) Prêt départemental -

Le Président, répondant à une question écrite posée récemment par M. LANDRIE, informe ses collègues que la Société "Les Habitations Economiques du Nord" partageant le sort d'autres Sociétés Lilloises n'a pu bénéficier du prêt départemental pour les groupes de logements qu'elle a réalisés sur le territoire de LILLE bien que des démarches aient été effectuées en temps utile auprès des responsables de l'Office Départemental d'H.L.L., dispensateur de ces fonds.

M. LANDRIE demande que l'Administration Municipale présente la même requête au Conseil Général au nom des constructeurs lillois. L'accueil favorable qui serait réservé permettrait d'alléger l'apport personnel des bâtisseurs et aussi de réduire l'importance du prêt qu'ils réclament à la Ville.

Le Secrétaire est chargé de prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

2°) - Mise en chantier de la Voirie du Parc des Expositions.

Le Président donne connaissance de ses tractations avec le M.R.L. et l'Office Municipal d'H.L.M. :

La dépense à prévoir pour la réalisation de la voirie et des jardins est de l'ordre de 30 Millions.

Afin d'éviter une trop importante répercussion sur les loyers, il serait souhaitable que l'Office ne participât aux frais que pour 12 Millions, somme que le M.R.L. lui ferait obtenir sous forme de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Ville prendrait en charge la somme de 18 Millions, correspondant approximativement au coût de la réalisation des jardins. Cette dépense pourrait vraisemblablement être réduite par l'utilisation de la main-d'oeuvre du Service Municipal des Jardins.

La Commission donne un avis favorable à ce projet et propose que M. l'Adjoint aux Finances et les Services Financiers en soient informés immédiatement afin qu'une ouverture de Crédit puisse éventuellement être envisagée, le Conseil d'Administration ne pouvant, en effet, être saisi de cette question avant la réunion de la Commission des Finances prévue pour le 3 JUILLET prochain.

3°) Société Civile -

M. DECANPS dit qu'il a eu communication d'un rapport très objectif présenté dernièrement à l'Administration Municipale sur cette affaire. Il rappelle que la Société Civile a édifié ou aidé à l'édification de

de 604 logements (location simple et accession à la propriété) et qu'en cas de dissolution elle est tenue de rembourser immédiatement au Crédit Foncier la totalité des prêts qu'elle a contractés soit 110 Millions environ. Il a présenté un projet de statuts conforme aux statuts-types pour la transformation de la Société Civile en Société d'Economie Mixte, seul moyen selon lui d'étaler le remboursement de la dette. Il précise encore que l'apport immobilier de la Société à la Ville (115 logements neufs) ne coûtera en définitive à cette dernière qu'un peu plus de 10 Millions.

Le Président déclare que l'Administration Municipale entend traiter le problème différemment en obtenant le transfert des prêts du Crédit Foncier au bénéfice de la Ville qui se substituerait ainsi à la Société Civile et céderait d'autre part les biens immobiliers à l'Office Municipal d'H.I.M.

4°) Facilités en vue de l'achat d'immeubles anciens - Réquisitions d'immeubles -

A la suite de deux questions posées par M. COLICHE,
le Président,

1°) charge le Secrétaire de contacter la Caisse d'Allocations Familiales de LILLE qui, à l'exemple de celle de CALAIS, pourrait permettre à ses ressortissants d'utiliser le système des prêts de la Cie Française d'Epargne et de Crédit, en offrant sa caution pour l'achat d'immeubles anciens ;

2°) signale que pour des cas urgents des réquisitions de logements sont prononcées en vertu des pouvoirs de police du Maire (article 97 de la loi du 5/4/1884) Il en est autrement de l'application de la Loi du 15 JUILLET 1954 concernant les mal logés où le local signalé par le demandeur doit être effectivement libre et réquisitionnable ce qui ne s'est pas encore produit et où, aussi, l'indemnité de réquisition doit être ajustée aux ressources de l'éventuel bénéficiaire.

M. RAMETTE convient à ce sujet qu'il n'y a pratiquement pas de logements ouvriers libres d'occupation.

M. PIAT approuve cette déclaration en faisant état d'une information donnée récemment lors d'une réunion du P.A.C.T.

5°) Union Nationale d'Aide aux Sans Logis -

Ce groupement a ouvertement attaqué l'Administration Municipale par voie d'affiches et dans une lettre ouverte au Maire de Lille publiée in-extenso dans le journal local "La Croix du Nord".

Les accusations sont basées sur des faits volontairement déformés, leurs côtés tendancieux n'échappent pas aux personnes averties mais sont propres à créer des remous parmi les mal-logés.

Le Président révèle que le décès de l'enfant prématuré pour lequel l'Administration a été mis en cause, a été dû au mauvais fonctionnement de la couveuse où il se trouvait et non à l'état du local qu'occupaient ses parents qui avaient d'ailleurs refusé, peu de temps avant, un logement de transition qui leur avait été proposé.

A la suite de cette déclaration la Commission unanime flétrit les méthodes "malhonnêtes" employées par l'Union Nationale d'Aide aux Sans Logis.

6^e) Echanges de vues et informations -

M. RAMETTE estime que la démolition d'immeubles anciens non vétustes, en vue de la construction d'immeubles de rapport, peut amener les protestations des Sans-Logis.

M. CAMELOT et DECAMPS sont d'un avis différent du fait que la plupart des hôtels de maître abattus ne pouvaient pratiquement plus être affectés à l'habitation.

A la demande de M. PIAT le Secrétaire prescrira une enquête sur une réclamation de Mme LOUYS visant la démolition de divers logements dans l'immeuble 275 Rue Léon Gambetta.

Le Président informe encore ses collègues de l'avancement des travaux des groupes d'H.L.M. "Opération Million" et "Million Amélioré" des projets de construction a) Bd de Belfort où les logements comporteront le chauffage collectif b) Fg de Béthune dont les travaux seront bientôt adjugés par tranche, méthode qui a contraint les entrepreneurs à réviser les chiffres primitivement avancés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 Heures.

VU, Le Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,

G. DELGERY

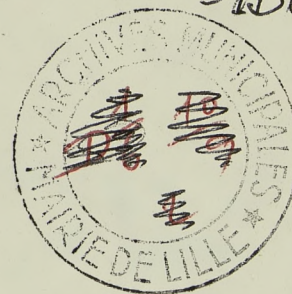
VU, Le Président,

M. BERTRAND.

Hôtel de Ville, le 28 SEPTEMBRE 1956

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint
Habitat

Pour information



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 5 OCTOBRE 1956 à 18 Heures 15.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires.
- Transfert de prêts.
- Société Civile.
- Questions diverses.

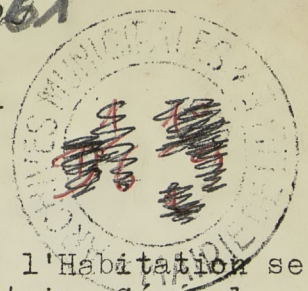
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

M. BERTRAND.

106/351

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 5 OCTOBRE 1956.



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 5 OCTOBRE 1956 à 18 H.15 sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire,
VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
COLICHE, Conseiller Municipal,
DECAMPS, Conseiller Municipal,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
PIAT, Conseiller Municipal,
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal,

Excusés : M. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord,

Assistaient à la Réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le Président ouvre la séance et la Commission adopte, sans observation le procès-verbal de la réunion du 28 JUIN 1956.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance aux membres de la Commission des diverses demandes de prêts complémentaires reçues par le Service de l'Habitat et des propositions établies à ce sujet :

A - Prêts Complémentaires pour Constructions Individuelles.

<u>Noms et Adresses</u>	<u>Situation de la construction</u>	<u>Propositions de prêt</u>
LEHOUCHE Marcel 160, Rue d'Isly à LILLE	Maison dans le lotissement du Crédit Immobilier - Rue du Fg de Béthune, angle de la Rue d'Emmerin.	500.000
BOUSSEMART Gaston 24, Rue Verhaeren à LILLE	Maison 5, Rue de Cronstadt	500.000 Fr
ARDENEUS Julien 132bis, Rue d'Esquermes LILLE	Maison 30, Rue A. de Musset	500.000 Fr

DUHEM Pierre 102, Rue J. Giélee LILLE	<u>Appartement</u> Rue Hippolyte Lefebvre	500.000
DARRAS Serge 239, Rue Nationale LILLE	<u>Appartement</u> 4, Rue Paul Lafargue	500.000
CARNEL Jean 214, Rue du Fg de Roubaix LILLE	<u>Appartement</u> 67, Rue Hip. Lefebvre	500.000 Fr
DE BACKER Henri 232, Rue du Fg des Postes LILLE	<u>Appartement</u> 100, Rue de Douai	500.000 Fr
MANGIN Henri 38, Rue du Plat à LILLE	<u>Appartement</u> 4, Rue Paul Lafargue	500.000 Fr
LOUY Jean 61, Rue Rastisbonne LILLE	<u>Appartement</u> 100, Rue de Douai	500.000 Fr
NOEL Edouard 103, Rue V. Hugo HELLEMBES	<u>Appartement</u> 4, Rue Paul Lafargue	500.000 Fr
Mme THIEBOT Jeanne 123, Rue Colbert à LILLE	<u>Appartement</u> 67, Rue Hip. Lefebvre	500.000 Fr

B - Prêts Complémentaires pour Constructions groupées

La Société Coopérative d'H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord", 116 Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE, a présenté deux demandes au nom de ses locataires attributaires du groupe de l'Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage) et du lotissement de la rue du Chevalier Français.

Des propositions de prêts de même importance pour chaque type de logement et pour chaque groupe ont été établies :

1°) - Groupe de l'Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage) -

a) Appartements du Type F2

Melle MAHIEU - Mme VERHAEGHE - MM. BLONDEAU, BACCART,
Mme BIRENBAUX - M. HUMAN - Mme CARON - Mme BACCART -
M. WEIL, JALLAGEAS.

Soit 10 prêts à 300.000 Fr = 3.000.000 de Fr.

b) Appartements du Type F3 -

MM. NYS, BILLAUT, DEMERSSEMAN, FLANQUART, Mme WAUQUIER -
MM. HONORE, BOISON, NODOT, QUENOT.

Soit 9 prêts à 375.000 Fr = 3.375.000 Fr.

c) Appartements du Type F4 -

MM. VANOVERSCHELDE, POURCEILE, HURET, AMELINCKX,
SABATIER, LORIEUX, DU BOUETIEZ DE KERRORGUEN, HELEMPORT,
PEUCHELLE.

Soit 9 prêts à 400.000 Fr = 3.600.000 Fr.

d) Maisons du Type F5 -

MM. LIENNART, LECLERCQ, VOITURIEZ, DILLIES, DELEPLANQUE,
BOCQUET, VANSEYMORTIER, BARA, Mme BUISINE - MM. DANCETTE,
TONUS, DUBOIS, POQUET, BERTHE, BARTIER, SAVARY, GARBI,

MM. TAUFOUR, PROUVOST, VELLA, BOGAERT, RIVIERE,
LEFOUR, LEFEBVRE.

Soit 24 prêts à 450.000 Fr = 10.800.000 Fr.

e) Maisons du Type F6 -

MM. LAURENGE, WAHL, SIX, BILLAU, DELATRE, CHIELENS,
COURSELLE, BURGER, LAURENGE, DELFOSSE.

Soit 10 prêts à 500.000 Fr = 5.000.000 de Fr.

Proposition d'un prêt global de 25.775.000 Fr
(a+b+c+d+e) au profit de la Société H.E.N.

2°) - Groupe de la Rue du Chevalier Français -

a) Appartements du Type F4 -

MM. DUTHOIT, THOMAS, VILERS, SCHMUTZ, DISABLEU, CAPELLE,
CANIPEL, DELVALLE, ARTIGUE, CAUDERLIER, THEYS, MINON,
VANDERSTRAATEN, CARPENTIER, VERIN.

Soit 15 prêts à 400.000 Fr = 6.000.000 de Fr.

b) Maisons du Type F4 -

MM. GROXC, LECLERCQ, SALLEY, DELEVOYE, ODENT, VAN HAUTE,
TONETTI, BARENNE, LEMESRE, VACOSSIN, MICHELS, ARLUNA,
WATINE, TAYMANS, LENGAGNE, KNOCKAERT, WATTELAR, TIETARD,
DEKEYSER, ILICZ, CIERZNIAK, MARS, DERICK, LEFEVRE, DOIGNIES,
VANDEKERKOVE, WOJTKOWSKI, VANHERPE, MABILLE, DECHY, NEURANT,
PRUVOT, CONTRERAS, VANDEVOORDE, TANGHE, LACROIX, HALLYNCK,
SMAGGHE, PERSYN, Melle GAMBLIN - MM. COLLESSON, SANDERS, URIOT.

Soit 43 prêts à 400.000 Fr = 17.200.000 Fr.

c) Maisons du Type F5 -

MM. GOOSSENS, VANDEZANTE, BATAILLIE, VANDERMOERE, FEVRY,
DUMEIGNIL, DELFORGE, BONNET, THOMAS, MEUSE, CRESPIN,

Soit 11 prêts à 450.000 Fr = 4.950.000 Fr.

Proposition d'un prêt global de 28.150.000 Fr
(a+b+c) au profit de la Société H.E.N.

C - Prêts Complémentaires pour réparation d'immeubles.

Noms et adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêts
Le Comité de Lutte contre le Taudis: 60, Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE - ayant reçu pouvoir de M. DUSSAUCY Jean	46, Rue de Jenmapes	88.000 Fr
WALLE Henri 28, Rue Mexico à LILLE	28, Rue Mexico	513.500 Fr

D - Aide à la Construction aux Agents Municipaux
percevant des Allocations Familiales

Nom et Adresse	Situation de l'immeuble	Proposition de prêt
L'ENGAGNE Auguste 4, Rue St-Firmin LILLE	<u>Maison</u> Lotissement de la Sté "H.E.N." - Rue du Che- valier Français	250.000 Fr

E - Transfert de prêt complémentaire à la Construction.

Proposition de transfert au profit de M. Laurent DAVESNE, 4 Rue Jean Levasseur à LILLE d'un prêt de 500.000 Fr consenti à Mme Vve MALBRAQUE, par délibération n° 354 du 12 JUILLET 1955 pour une construction, Groupe du Buisson à LILLE, lotissement de la Sté "H.E.N."

L'examen des onze demandes de prêts complémentaires pour constructions individuelles et des propositions s'y rapportant amène quelques observations de MM. CAMELOT, COLICHE, LANDRIE & PIAT, auxquelles se rallient pratiquement tous les autres Commissaires. Il ressort de la discussion que la Commission entend tenir compte à l'avenir des ressources des demandeurs qui projettent l'édification de logements individuels en dehors des groupes construits par les Sociétés d'H.L.M. agréées ou sans l'intervention des dites Sociétés. Suivant le cas le prêt pourra être réduit ou la demande rejetée.

Le Président souhaite que le Service de l'Habitat informe les futurs demandeurs de ces nouvelles dispositions. Un barème sera étudié pour permettre l'établissement des propositions et pour faciliter les travaux de la Commission.

L'ensemble des propositions de prêts est alors adopté.

SOCIÉTÉ CIVILE. -

Le Président rappelle à ses collègues que l'Administration Municipale souhaiterait la dissolution de la Société Civile plutôt que la reconduction en une Société d'Economie Mixte. Un entretien récent avec M. DECAMPS lui permet de révéler que ces vues sont partagées par les Administrateurs de la Société. Il reste à mettre au point le projet facilitant au maximum le déroulement des opérations. Après contact avec M. l'Adjoint délégué aux Finances, un point essentiel est acquis : la Ville réglerait la dette contractée par la Société Civile au Sous-Comptoir des Entrepreneurs (110 Millions environ) et une solution interviendrait en vue du transfert de tous les biens immobiliers de la Société Civile à l'Office Municipal d'H.L.M. ; il s'agit notamment de deux Cités comprenant 39 logements rue du Pont Neuf prolongée et 76 logements rue de Finlande. Ce transfert pourrait être effectué d'abord au bénéfice de la Ville qui céderait ensuite à l'Office les deux groupes sus-indiqués.

En ce qui concerne les autres affaires de moindre importance actuellement engagées par la Société Civile, deux solutions peuvent être envisagées :

1°) prise en charge totale par la Ville qui ferait face à toutes les dépenses futures et encaisserait les recettes ;

2°) établissement d'une période transitoire permettant à la Société Civile d'effectuer facilement le règlement de diverses questions de détail qui pourraient être ultérieurement une source d'ennuis et de complications pour la Ville.

M. VAN WOLPUT s'informe de la durée de cette période transitoire éventuelle et du contrôle qu'il serait possible d'exercer sur les dernières opérations.

M. DECAMPS déclare qu'en demandant quitus de sa gestion il produira le bilan général avec toutes les pièces justificatives à l'appui et qu'il s'efforcera de réduire le plus possible le délai qui lui serait laissé.

LE PRESIDENT signale que de toutes façons les Services du Contentieux et des Finances seront invités à étudier cette importante question qui reviendra devant la Commission avant que le Conseil Municipal soit appelé à en délibérer.

La Commission donne alors un avis favorable sur le projet qui lui a été exposé.

QUESTIONS DIVERSES.

Un échange de vues général suivit ensuite auquel prirent part tous les membres de la Commission.

De brèves informations furent données par le Président sur les questions suivantes : constructions de l'Office Municipal d'H.L.M., groupe de la Concorde, du Bd de Belfort, opération "Million" ; méthodes de constructions de l'Entreprise COIGNET ; difficultés rencontrées rue Emile Rouzé du fait de l'existence de carrières souterraines ; réquisitions de logements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 Heures.

VU, Le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,
E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,
G. DELGERY

VU, le Président,

M. BERTRAND

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint
Habitat

Hôtel de Ville, le 15 JANVIER 1957

1D6/361



Transmis pour information

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 25 JANVIER 1957 à 18 Heures 15.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires.
- Transfert de prêts.
- Questions diverses.

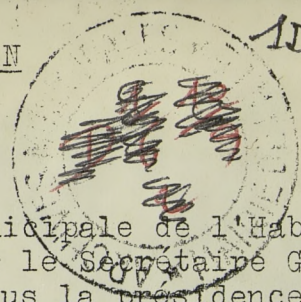
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

M. BERTRAND.

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

106/381

REUNION DU 25 JANVIER 1957.



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 25 JANVIER 1957 à 18 H.15 sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
DECAMPS, Conseiller Municipal
LANDRIE, Conseiller Municipal
PIAT, Conseiller Municipal
RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord,
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal

Excusés : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire
COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord
M. COLICHE, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal

Assistaient à la Réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le procès-verbal de la réunion du 5 OCTOBRE 1956 est adopté sans observation.

Le Président rappelle que lors de la précédente réunion il a été projeté de tenir compte des ressources des personnes qui sollicitent un prêt municipal pour l'édification de logements individuels en dehors des groupes d'habitations construits par des Sociétés d'H.L.M. agréées. Il fait connaître que l'Administration Municipale a donné son accord à ce sujet en laissant le soin à la Commission de l'Habitation d'apprécier, à l'occasion de l'examen de chaque dossier, les différents éléments qui peuvent jouer.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance aux membres de la Commission des propositions établies par le Service de l'Habitat concernant les demandes de prêt reçues depuis la dernière réunion.

A - Prêts Complémentaires pour Constructions Individuelles.

Noms, Professions et Adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt et délai.
LECHEVIN Paul Agent de Police II, Rue Raspail - LILLE	Rue du Lieutenant Princeteau (Maison)	500.000 Fr - 20 ans
VERPLANCKE Camille Chauffeur d'auto 4I, Rue Jules Breton 8, Cité Ste-Madeleine LILLE	Rue Jules Breton (Maison)	450.000 Fr - 20 ans

BULTEAU Philippe Employé de commerce 64, Rue de Valmy à LILLE	: Rue de la Madeleine (Maison)	: 500.000 Fr - 20 ans
FECHON Louis Platrier 28, Rue Rabelais à LILLE	: Rue des Montagnards (Maison)	: 485.000 Fr - 25 ans

L'examen des ressources de ces quatre familles n'appelle pas d'observation pouvant donner lieu à une réduction des sommes proposées.

B - Prêts Complémentaires pour 140 Maisons édifiées en
groupe par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs"
avec l'aide du Crédit Immobilier à l'angle du Chemin des
Margueritois et de la Rue du Bas Liévin.

N° du dossier	Noms et Prénoms	Propositions de Prêt	Délai
501	DELZENNE Jean	500.000 Fr	Remb. en 20 ans
502	DELANFOY Michel	500.000 Fr	" " 20 "
503	NEUMANN Raymond	500.000 Fr	" " 20 "
504	VILLERS Antoine	500.000 Fr	" " 20 "
505	GILLEN Alfred	500.000 Fr	" " 20 "
506	VANDERCOLDEN Raymond	500.000 Fr	" " 20 "
507	VERDEBOUT Jean	500.000 Fr	" " 20 "
508	SPYSSCHAERT Roger	500.000 Fr	" " 20 "
509	AVEZ Victor	500.000 Fr	" " 20 "
510	DAMIDE Jean	500.000 Fr	" " 20 "
511	BAILEY Antoine	500.000 Fr	" " 20 "
512	BAPYENS Robert	500.000 Fr	" " 20 "
513	BOULLET Albert	500.000 Fr	" " 20 "
514	SENAVE Robert	450.000 Fr	" " 14 "
515	DENIERE Jean	500.000 Fr	" " 20 "
516	DEFRETIN Emile	350.000 Fr	" " 20 "
517	LAMBRECHT Pierre	500.000 Fr	" " 20 "
518	DEPOORTER Gustave	300.000 Fr	" " 17 "
519	GOBEYN André	500.000 Fr	" " 20 "
520	DERUYCK Florent	350.000 Fr	" " 20 "
521	DEWULF Charles	300.000 Fr	" " 20 "
522	ELIAS Charles	300.000 Fr	" " 20 "
523	DESPINOY Michel	500.000 Fr	" " 20 "
524	JACOBS René	500.000 Fr	" " 20 "
525	BEH GUE Roger	400.000 Fr	" " 20 "
526	THOMAS Lucien	200.000 Fr	" " 20 "
527	DUTHOIT Marcel	500.000 Fr	" " 20 "
528	LEROUX Paul	450.000 Fr	" " 20 "
529	CARELS André	300.000 Fr	" " 20 "
530	CH RLET René	350.000 Fr	" " 20 "
531	BOGNE Roger	400.000 Fr	" " 20 "
532	PLUQUET André	390.000 Fr	" " 20 "
533	FOUQUE Gustave	200.000 Fr	" " 20 "
534	LEMAITRE Jean	500.000 Fr	" " 20 "
535	LE TALLEC Yves	200.000 Fr	" " 20 "
536	GUILLOY Raphaël	300.000 Fr	" " 20 "
537	LAUWAERT Emile	300.000 Fr	" " 20 "
538	MAHIEU Lucien	500.000 Fr	" " 20 "
539	FAUCHART Jacques	400.000 Fr	" " 20 "

540	: LEJON Robert	: 350.000 Fr	: Remb. en 20 ans
541	: VASSEUR Robert	: 300.000 Fr	: " " 20 "
542	: DELECOURT Paul	: 250.000 Fr	: " " 20 "
543	: VICTOIRE Jean-Marie	: 500.000 Fr	: " " 20 "
544	: DESROUSSEAU Eugène	: 450.000 Fr	: " " 20 "
545	: VANDERSPIEGEL Pierre	: 500.000 Fr	: " " 20 "
546	: BOEUF Gérard	: 500.000 Fr	: " " 18 "
547	: COOLSAET Michel	: 500.000 Fr	: " " 20 "
548	: D'HOORNE Lucien	: 500.000 Fr	: " " 14 "
549	: FAUQUEMBERGUE David	: 400.000 Fr	: " " 20 "
550	: GAYOT Albert	: 350.000 Fr	: " " 20 "
551	: DE WEIRELD André	: 350.000 Fr	: " " 20 "
552	: PREVOST Léon	: 400.000 Fr	: " " 20 "
553	: DE SMET Henri	: 300.000 Fr	: " " 20 "
554	: DUHAYON Roger	: 350.000 Fr	: " " 20 "
555	: DUCATILLON Jean-Claude	: 225.000 Fr	: " " 20 "
556	: POTIER Gilbert	: 400.000 Fr	: " " 20 "
557	: BERGHE Henri	: 300.000 Fr	: " " 20 "
558	: CHAUWIN Guy	: 200.000 Fr	: " " 20 "
559	: ITHURRIA Jacques	: 500.000 Fr	: " " 20 "
560	: DE JAEGHER Edmond	: 500.000 Fr	: " " 20 "
561	: BRIDOUX Roger	: 500.000 Fr	: " " 20 "
562	: VIENNE Léon	: 300.000 Fr	: " " 20 "
563	: MOUY Marcel	: 400.000 Fr	: " " 20 "
564	: SPETEBROODT Roger	: 350.000 Fr	: " " 20 "
565	: FIEVET Louis	: 450.000 Fr	: " " 20 "
566	: DUTERQUE Robert	: 400.000 Fr	: " " 20 "
567	: SOUALLE Georges	: 200.000 Fr	: " " 20 "
568	: DEBUYSER Gustave	: 250.000 Fr	: " " 20 "
569	: MAETIE René	: 300.000 Fr	: " " 20 "
570	: POSTIC Pierre	: 350.000 Fr	: " " 20 "
571	: MOREAU Pierre	: 440.000 Fr	: " " 20 "
572	: CUVILLEZ Michel	: 300.000 Fr	: " " 20 "
573	: ACART Roger	: 420.000 Fr	: " " 20 "
574	: CHARTRES Marcel	: 350.000 Fr	: " " 20 "
575	: WALLEZ Henri	: 350.000 Fr	: " " 20 "
576	: LENIAERT Cyrille	: 350.000 Fr	: " " 20 "
577	: MARTIN René	: 375.000 Fr	: " " 20 "
578	: FLIPO Armand	: 160.000 Fr	: " " 20 "
579	: CUSSEAU Marcel	: 250.000 Fr	: " " 20 "
580	: MY Jean	: 350.000 Fr	: " " 20 "
581	: VAN WEYDEVELDT Fernand	: 250.000 Fr	: " " 20 "
582	: LECRINIER Léon	: 500.000 Fr	: " " 20 "
583	: LIEBART André	: 350.000 Fr	: " " 20 "
584	: ROUY Georges	: 300.000 Fr	: " " 20 "
585	: MASSE Paul	: 450.000 Fr	: " " 20 "
586	: CNEUDE Gérard	: 360.000 Fr	: " " 20 "
587	: SPADONI Marcel	: 300.000 Fr	: " " 20 "
588	: DELCROIX Michel	: 350.000 Fr	: " " 20 "
589	: T'HOOFD André	: 350.000 Fr	: " " 20 "
590	: GRATEPANCHE Emile	: 250.000 Fr	: " " 20 "
591	: DEVINCK Henri	: 400.000 Fr	: " " 20 "
592	: DELACHERIE Emile	: 500.000 Fr	: " " 14 "
593	: NOTEGHEM Guy	: 270.000 Fr	: " " 20 "
594	: POUCHAN Jean-Marie	: 500.000 Fr	: " " 20 "
595	: DE PORTER Claude	: 500.000 Fr	: " " 20 "
596	: DELPLANQUE Charles	: 500.000 Fr	: " " 20 "
597	: CABAYE Léon	: 350.000 Fr	: " " 20 "
598	: CRUEL Guy	: 400.000 Fr	: " " 20 "
599	: DESRUMBAUX Jacques	: 450.000 Fr	: " " 20 "
600	: CLAUS Roger	: 500.000 Fr	: " " 20 "
601	: LEMESRE Daniel	: 400.000 Fr	: " " 20 "
602	: COLAS Michel	: 400.000 Fr	: " " 20 "

603	: PARIS Fernand	: 260.000 Fr	: Remb. en 20 ans
604	: GUEGAN Yves	: 500.000 Fr	: " " 20 "
605	: MARTIN Léon	: 500.000 Fr	: " " 20 "
606	: MESTAG Gaston	: 500.000 Fr	: " " 12 "
607	: BETTIGNY Gaston	: 500.000 Fr	: " " 20 "
608	: LEDENT Louis	: 350.000 Fr	: " " 20 "
609	: ROUY Jean	: 300.000 Fr	: " " 20 "
610	: VILLE Norbert	: 500.000 Fr	: " " 20 "
611	: CARLIER Jacques	: 450.000 Fr	: " " 20 "
612	: LIAGRE Jean	: 500.000 Fr	: " " 20 "
613	: CAULIER Robert	: 480.000 Fr	: " " 20 "
614	: GARDYN Pierre	: 360.000 Fr	: " " 20 "
615	: REYNAERT Daniel	: 450.000 Fr	: " " 20 "
616	: DEGOMÉ Jean-Marie	: 300.000 Fr	: " " 20 "
617	: BRUSQUIN Jean	: 300.000 Fr	: " " 20 "
618	: DJERDALI Lakhdar	: 400.000 Fr	: " " 20 "
619	: PEZIN Georges	: 400.000 Fr	: " " 20 "
620	: D'HONDT Georges	: 250.000 Fr	: " " 20 "
621	: BROCHET Cdilon	: 450.000 Fr	: " " 20 "
622	: LEIGNÉL Gilbert	: 400.000 Fr	: " " 20 "
623	: LAVOISIER Edouard	: 300.000 Fr	: " " 20 "
624	: DEROUBAIX Alphonse	: 435.000 Fr	: " " 20 "
625	: FOURNIER Gilbert	: 500.000 Fr	: " " 20 "
626	: SCHONHEERE Henri	: 450.000 Fr	: " " 20 "
627	: SERIZÉL Robert	: 450.000 Fr	: " " 20 "
628	: LODIEU Maurice	: 375.000 Fr	: " " 16 "
629	: LAGNEAU Roger	: 400.000 Fr	: " " 20 "
630	: MANNIEZ Ovide	: 300.000 Fr	: " " 20 "
631	: LEPEZ Jules	: 350.000 Fr	: " " 20 "
632	: HANSON Christian	: 350.000 Fr	: " " 20 "
633	: CREPIN Bernard	: 350.000 Fr	: " " 20 "
634	: COUPELOT Armand	: 500.000 Fr	: " " 20 "
635	: JANSSENS André	: 350.000 Fr	: " " 20 "
636	: VANDEVELDE René	: 250.000 Fr	: " " 20 "
637	: DEVULDER Paul	: 500.000 Fr	: " " 20 "
638	: CORENFLOS Victor	: 300.000 Fr	: " " 20 "
639	: PILON Robert	: 350.000 Fr	: " " 17 "
640	: SCHOLAERT Jean	: 300.000 Fr	: " " 20 "

Le Président déclare que les intéressés ne construisent pas un logement individuel mais s'engagent simplement en vue de l'accession à la propriété d'une habitation dans un groupe construit par une Sté d'H.L.M. agréée, le contrôle des ressources est donc ici facultatif. Il attire néanmoins l'attention de ses collègues et leur demande d'émettre un avis sur les propositions se rapportant aux personnes dont les dossiers portent les n° 501, 502, 505, 511, 514, 524, 527, 546, 585, 592, 596, 619, 621, 636, 637, seuls demandeurs ayant des ressources un peu supérieures à 80.000 Fr, allocations familiales non comprises.

L'examen de ces dossiers ne provoque aucune observation.

C - Prêts à long terme pour constructions groupées
de la Sté Les Habitations Economiques du Nord.

La Société Coopérative d'H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord", 116 Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE, a présenté trois demandes de prêt au nom de ses locataires-attributaires des groupes des rues Gassendi et du Chevalier Français et l'Avenue Emile Zola (Square de l'Ermitage).

Des propositions de prêts de même importance par type de logement ont été établies pour chaque groupe.

1°) - GROUPE DE LA RUE GASSENDI -

Ce groupe comprend 174 maisons et appartements.
Ci-dessous propositions concernant 133 locataires-attributaires.

a) - Appartements du type F6 -

MM. CARLIER & DERUYVER.

2 prêts à 500.000 Fr = 1.000.000 de Fr.

b) - Appartements du type F4 -

M. COUSINARD, Mme CHARLET, M. BONNEL, Mme PETIT, MM. DELEDIC-
QUE, SAUDEMONT, Mme PAYEN, MM. TECLES, COUSTENOBLE, CAMBIER, VASSEUR, KIPERS-
KI, DESCAMPS, WHASHER, VANDEWIEL, MONIKA, ELEGEST, DEZ, Mme CATTEAU, MM.
DUTHOIT, HEDIER, CAPELIER, DAMOUR, DUROT, LAMPS, ETEVE, BAYEUL,

27 prêts à 400.000 Fr = 10.800.000 Fr.

c) - Appartements du type F3 -

MM. MAILLET, DEZITTER, VERVAECKE, GARGUET, CIROU, MULLER,
Mme MONTAGNE, MM. READYS, SKRZYPCZAK, THIBAUT, CHAPUIS, BRETON, BRUN, DI EU,
LEMAIRE, GHESQUIERE, SCHITTECATTE, DUFOSSE, Mme MARGERIN, MM. GRYMONPREZ,
DELPORTE, WYBRANSKI, DECHY, SELOSSE, COLIE, MIENCE, DELAVAL, PIETTE, CARTON,
BLETON, BLART.

31 prêts à 375.000 Fr = 11.625.000 Fr.

d) - Maisons du type F5 -

MM. VANBREUGEL, VANDENBERGHE, DELERUE, FLIPS, DEBUS, ROELENS,
COQUERELLE.

7 prêts à 450.000 Fr = 3.150.000 Fr.

e) - Maisons du type F4 -

MM. DAUSSY, DOUDEMONT, VANBESLAERE, LYS, TORTEL, FLEURIS,
LOUVET, PRODEO, KINDT, DELHAYE, CAMBIER, SILARD, BERARD, MORY, MAERTEN,
DELMOTTE, LAUNET, PEYRES, GRATTE, MAILLET, BOULANGHE, LECLEIRE, COLLESSON,
PIOTROWSKI, DUQUENOY, VALCK, RENAERD, DUTEILE, BRILLOUET, DELECAMBRE, VER-
DONCKT, ADAM, MOREELS, HONNART, ADELAERE, LEFEBVRE, GRARD, BOUCHERY, LIE-
NARD, WARLET, DE ORY, BOUAZIZ, PAGES, VANDEVOORDE, CARDON, TERSIN, DOSE,
COSTENOBLE, TRANCHET, VALADE, BESSAU, TESTARD, MONCHEAUX, VERHILLE, LICOUR,
DEBUCHÉ, NOLF, LEBIGRE, MUNOZ, FICHTEN, LASSERYE, CAZAUX, FORCEVILLE, HANOT,
BAUMGARTEN, MOITY.

66 prêts à 400.000 Fr = 26.400.000 Fr.

Proposition d'un prêt global de 52.975.000 Fr
en faveur de la Société "H.E.N."

2°) - GROUPE DE LA RUE DU CHEVALIER FRANCAIS -

Ce groupe comprend 89 maisons et appartements.
Sur les 69 locataires-attributaires ayant obtenu un prêt (C.M. du 26 OCTO-
BRE 1956) trois se sont désistés, MM. DUTHOIT, MINON & ILICZ, ce qui ramène
le prêt global alors accordé de 28.150.000 Fr à 26.950.000 Fr (différence
correspondant au montant des 3 prêts de 400.000 Fr).

La Sté H.E.N. sollicite le prêt municipal pour
5 nouveaux locataires :

a) Appartements du type F4 -

MM. HERBAUT & CHOIBART

2 prêts à 400.000 Fr = 800.000 Fr

b) Maisons du type F4 -

MM. DENTURCK & CROMBET

2 prêts à 400.000 Fr = 800.000 Fr

c) Maison du type F5 -

M. PRIEM

1 prêt à 450.000 Fr.

Proposition d'un prêt global de 2.050.000 Fr pour
la Sté H.E.N.

3°) - GROUPE DE L'AVENUE EMILE ZOLA

(Square de l'Ermitage)

Ce groupe comprend 62 maisons et appartements ;
62 prêts ont été accordés par le Conseil Municipal le 26 OCTOBRE 1956.

La Sté "H.E.N." :

a) signale trois désistements : Melles MAHIEU & BACCARD,
M. HUMAN qui avaient obtenu chacun un prêt de 300.000 Fr ;

b) sollicite le prêt municipal pour deux remplaçants :

Melle FAVIER devenue attributaire de l'appartement F2 n° II
à la place de Melle MAHIEU..... proposition de prêt : 300.000 Fr.

M. BARBE, attributaire de l'appartement F2 n° I8
à la place de Melle BACCARD..... proposition de prêt : 300.000 Fr.

Le 3ème attributaire sera désigné incessamment.

Le prêt global consenti pour ce groupe est donc ramené
provisoirement de 25.775.000 Fr à 25.475.000 Fr.

D - Prêt complémentaire pour réparation d'immeuble.

<u>Nom et Adresse</u>	<u>Situation de l'immeuble</u>	<u>Proposition de prêt et délai.</u>
Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, 60 Rue de l'Hôpital Militaire à LILLE: ayant reçu pouvoir de la Sté Lilloise des Cités Jar- dins.	Rue de la Cité, Cité St-Maurice, n° 36 -	47.000 Fr - 15 ans

E - Aide à la construction aux agents municipaux
percevant des allocations familiales

<u>Nom et Service</u>	<u>Situation de la construction</u>	<u>Proposition de prêt et délai.</u>
MONCHEAUX Léonard Serv. Tech. Jardins	Rue Gassendi-LILLE	250.000 Fr - 10 ans
HANOT Lucien Serv. d'Architecture Travaux en Régie.	Rue Gassendi-LILLE	250.000 Fr - 10 ans
LACHARRIERE Claude 5ème Division - Bains Lillois	WATTIGNIES	150.000 Fr - 10 ans

F - Transfert de prêt complémentaire à la construction.

Proposition de transfert au profit de M. Charles BORGHESI
d'un prêt de 400.000 Fr (compris dans une avance de 6.200.000 Fr faite à la

Sté "H.E.N." par délibération n° 152 du 12 JUILLET 1955) consenti à M. Firmin BAILLON pour un immeuble 38 Rue de Pologne à LILLE.

G - Régularisation d'attribution de prêts pour des bénéficiaires n'ayant pu être couverts par une Assurance-Vie. -

Trois Chefs de famille, en raison de leur état de santé, n'ont pu être couverts par une Assurance-Vie en ce qui concerne le prêt accordé par le Crédit Foncier.

Ce prêt principal étant maintenant consenti à leur épouse il importe que le prêt complémentaire de la Ville soit mis au nom des intéressées.

Propositions de modification pour ces prêts municipaux qui n'ont d'ailleurs pas été réglés :

1°) - le prêt de 400.000 Fr remb. en 20 ans consenti par délibération 56/153 du 26/10/56 à M. Henri HURET pour un appartement F4, Avenue Emile Zola, square de l'Ermitage n° 1, est mis au nom de Mme Henri HURET née BOCQUET Hélène (le 12/2/26).

2°) - le prêt de 400.000 Fr remb. en 20 ans consenti par délibération 56/154 du 26/10/56 à M. Paul TANGHE, pour une maison F4, 43 nouveau groupe de la rue du Chevalier Français, est mis au nom de Mme Paul TANGHE née DUPLOUYS Marcelle (14/9/14).

3°) - le prêt de 400.000 Fr remb. en 20 ans consenti par délibération 56/154 du 26/10/56 à M. Raoul TIETARD pour une maison F4, 55 nouveau groupe de la rue du Chevalier Français, est mis au nom de Mme Raoul TIETARD née PASSEEL Francine (1/12/27).

L'ensemble des propositions de prêt et modifications reprises aux rubriques A à G est adopté par la Commission.

QUESTIONS DIVERSES. -

M. DECAMPS, agissant en qualité de Président de la Société Civile, demande, conformément à l'engagement pris, s'il convient que ladite Société poursuive l'acquisition à M. BECQUEVOORS d'un terrain situé au Fg d'Arras, contigu (côté sud) à celui qui avait été cédé gratuitement par la Ville à la Société Civile par délibération du Conseil Municipal du 23/11/53.

Il précise :

1°) que le terrain cédé par la Ville s'est déjà agrandi d'une parcelle contiguë (côté nord) acquise par la Sté Civile en AVRIL 1956.

2°) que les biens de la Société devant être prochainement rétrocédés à la Ville, cette dernière se trouverait, du fait d'une seconde acquisition, mise immédiatement en possession d'un terrain de surface importante.

Les membres de la Commission donnent leur accord pour la poursuite par la Société Civile des formalités d'acquisition du terrain "BECQUEVOORS".

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 Heures 30.

VU, le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,

G. DELGERY

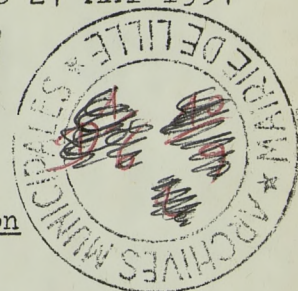
VU, le Président,

M. BERTRAND.

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint
Habitat.

Hôtel de Ville, le 27 MAI 1957

ADG/331



Pour information

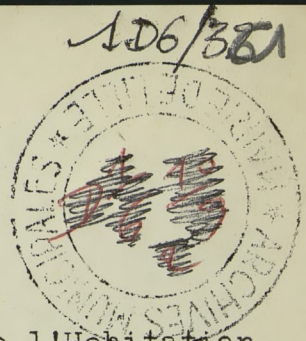
Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 31 MAI 1957 à 18 Heures 15.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires.
- Transferts de prêts.
- Questions diverses.

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

M. BERTRAND.



COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 31 MAI 1957

Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Secrétaire Général Adjoint, le Vendredi 31 MAI 1957 à 18 H. 15, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : M. CAMELOT, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
Député du Nord,
MM. COLICHE, Conseiller Municipal,
DECAMPS, Conseiller Municipal,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. PIAT, Conseiller Municipal,
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal,

Excusés : MM. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller
de l'Union Française,
VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,

Absents : MM. LANDRIE, Conseiller Municipal,
RAMETTE, Conseiller Municipal,
Député du Nord,

Assistaient à la réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission

Le procès-verbal de la réunion du 25 JANVIER 1957 est adopté sans observation.

Le Président prie le Secrétaire de donner connaissance aux membres de la Commission des diverses demandes de prêts ou de transfert de prêts reçues par le Service de l'Habitat, depuis la dernière réunion, et des propositions établies à ce sujet :

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles.

Noms, Professions et adresses	Situation de la construction.	Propositions de prêt et délai
DELVAUX Jean-Claude Agent des P.T.T. 48, Rue G. Maertens à ST ANDRE.	Place Catinat	500.000 Fr - 20 ans
ATTIAS André Officier de marine march. 52, Rue St-Etienne à LILLE:	Rue Cabanis	500.000 Fr - 20 ans
HUG Claude Employé 4, Rue Pascal à LILLE	Rue Francisco Ferrer	500.000 Fr - 25 ans

B - Prêts complémentaires pour des immeubles édifiés en groupe par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs" avec l'aide du Crédit Immobilier à l'angle du Chemin des Margueritois et de la Rue du Bas Liévin - Lotissement dit "des Margueritois".

(La Commission de l'Habitation du 25 JANVIER 1957 a examiné 140 dossiers concernant ce lotissement, n° 501 à 640, et le Conseil Municipal du 11 MARS 1957 a adopté les propositions faites).

a) NOUVEAUX DOSSIERS -

<u>N° du dossier</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Propositions de Prêt</u>	<u>Délai de Remboursement</u>
641	ROBILLARD Pierre	450.000 Fr	20 ans
642	AVERLANT J.B.	430.000 Fr	20 ans
643	STADELMANN Louis	430.000 Fr	20 ans
644	VANTRIMPONT Jean	450.000 Fr	20 ans
645	LEULIET André	400.000 Fr	20 ans
646	SWILLENS Charles	410.000 Fr	20 ans
647	NEUMANN Roger	285.000 Fr	20 ans

b) MODIFICATIONS A APPORTER PAR SUITE DU DESISTEMENT D'UN CONSTRUCTEUR.

M. Robert PILON (dossier 639) avait obtenu un prêt de 350.000 Fr remboursable en 17 ans par délibération 57/51 du 11/3/57 pour la maison F4, lot 22, du Chemin des Margueritois.

L'intéressé a dû renoncer à son projet d'accession à la propriété.

La Société constructrice a attribué cette maison F4 transformée en F5, à M. Mohammed BOUASSA, père de 6 enfants, et sollicite en faveur de ce nouvel attributaire un prêt complémentaire de 400.000 Fr remboursable en 20 ans.

C - Prêts à long terme pour constructions groupées de la Sté "Les Habitations Economiques du Nord".

La Société Coopérative d'H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord", 31 Bd Vauban à LILLE a présenté quatre demandes de prêt au nom de ses locataires-attributaires des groupes de la rue Gassendi, de la rue du Chevalier Français, de la rue de la Roseraie, lieu dit : "La Petite Chapelle" et de l'Avenue Emile Zola!

Des propositions de prêts de même importance par type de logement ont été établies pour chaque groupe.

1°) GROUPE DE LA RUE GASSENDI -

Ce groupe comprend 174 logements, 133 prêts ont déjà été accordés par le Conseil Municipal n° 57/55 du 11 MARS 1957.

La présente proposition concerne 39 nouveaux attributaires.

a) Appartements du type F4 -

MM. ANDRIES, GRZEBIENIEWSKI, FEBWAY, LOCTEN, GLIBERT, THIEFFRY, DELIGNE, MONTI, PIERROT, ROUSSELLE, MAROTZE & Mme KEDZIERSKI.

12 prêts à 400.000 Fr = 4.800.000 Fr

b) Appartements du type F3 -

M. CASTEL, Melle ECHE, MM. JONNIAUX, BRUNIN, MOREEL, ROUBAIX, DEROUBAIX, Melle PICAVEZ, MM. BLANDEL, ANDROLETTI, TALIN, DELVALLEE, Melle ROMBAUT.

13 prêts à 375.000 Fr = 4.875.000 Fr

c) Maisons du type F5 -

MM. LABBE, MONNET, REMY & MUNOZ.

4 prêts à 450.000 Fr = 1.800.000 Fr

d) Maisons du type F4 -

MM. EPSTAIN, MERVEILLIE, TREFIER, FERRAUGE, GRAUX, HEMBERT, HOURQUIN, BARENNE, TOUSSAINT, BERTAUX.

10 prêts à 400.000 Fr = 4.000.000 Fr

Proposition d'un prêt global de 15.475.000 Fr en faveur de la Société H.E.N.

2°) GROUPE DE LA RUE DU CHEVALIER FRANCAIS -

Ce groupe comprend 89 logements ; 69 prêts ont déjà été accordés par délibération du Conseil Municipal 56/I54 du 26 OCTOBRE 1956 et 5 par délibération n° 57/54 du 11 MARS 1957. 3 prêts ont été annulés par délibération 57/49 du 11 MARS 1957.

La présente proposition concerne 17 logements de ce groupe :

a) Appartements du type F4 -

MM. LEFEBVRE, BARON, TALAU, MASSE, MEUNIER, MAHIEU, VACHET, CHADAL, LECOMTE, DAVAL, SIX, SEGONI, CARLIER, JAYET.

14 prêts à 400.000 Fr = 5.600.000 Fr

b) Maisons du type F4 -

MM. LECLERCQ Jean et KUCHTO.

2 prêts à 400.000 Fr = 800.000 Fr

c) Maison du type F5 -

M. LECLERCQ Albert.

1 prêt à 450.000 Fr = 450.000 Fr

Proposition d'un prêt global de 6.850.000 Fr en faveur de la Société "H.E.N." -

3°) - GROUPE DE LA RUE DE LA ROSERAIE

lieu dit "LA PETITE CHAPELLE"

L'extension du groupe existant à cet emplacement a été réalisée par la construction d'un immeuble collectif comprenant 15 appartements.

a) Appartements du type F4 -

MM. BOUCHEZ, HERRISSON, DUBRULLE, VANDECASTEELE, HEMERY, LONCKE, COCHETEUX, PROKOPENKO, VERRIEST, WALECKX, VIREL, DURETZ, VANASTEN, HERMAND.

14 prêts à 400.000 Fr = 5.600.000 Fr

b) Appartement du type F5 -

M. LENGLET.

1 prêt à 450.000 Fr = 450.000 Fr

Proposition d'un prêt global de 6.050.000 Fr en faveur de la Société "H.E.N."

4°) - GROUPE DE L'AVENUE EMILE ZOLA (Square de l'Ermitage)

La Société "H.E.N." a construit dans ce groupe 62 logements pour lesquels elle a obtenu 62 prêts par délibération 56/153 du 26 OCTOBRE 1956.

Cependant un prêt a été annulé par délibération 57/48 du 11 MARS 1957.

Par lettre du 24 MAI 1957 la Société "H.E.N." nous désigne le dernier attributaire de ce groupe :

Melle LOZACHMEUR qui occupera un appartement F2 et à qui nous vous proposons d'accorder un prêt de 300.000 Fr payable à la Sté HEN pour compléter le financement du groupe sus-indiqué.

D - Prêts complémentaires pour réparation d'immeubles -

Noms et Adresses	Situation de l'immeuble	Proposition de prêt et délai
Vve Louis PAYEN 10, Porte de Mons à BAVAY (Nd)	196, Rue de Paris	260.000 Fr - 15 ans
Vve VIENNE 56, Rue de Condé à LILLE:	9, Rue de Cassel	34.750 Fr - 15 ans

E - Aide à la construction aux agents municipaux percevant des allocations familiales

Noms, emplois et Services	Situation de la construction	Proposition de prêt et délai
BRIATTE Roger Manoeuvre - 2ème Division:	Rue Gassendi à LILLE	250.000 Fr - 10 ans

BORDE Victor Moniteur d'E.P. 4ème Division, 4ème Bureau	: Rue Jean-Jaurés à MONS-en-BAROEUL.	: 250.000 Fr - 10 ans
SWILLENS Charles Jardinier - Serv. Tech.	: Groupe des "Margueri- tois" à LILLE.	: 250.000 Fr - 10 ans
<u>Un groupe de</u> <u>21 sapeurs-pompiers</u>	: Terrain de l'Association des CASTORS-SAPEURS POMPIERS -	
MM. MASSE, LEEMAN, DUFLOT MONTAGNE, LAMAIRE, VLA- MYNCK, VERMETTEN, HOUSSIN BERINGS, DEFAY, MUSELET, DE BRUYNE, BULLETEAU, LE- UILLETTE, DEBRIE, DOOR- NAERT, LOOSVELDT, BEC, LECAT, DHEEBENE, HAUTE- LARD.	: Chemin des Margueritois à FACHES - THUMESNIL.	: 21 prêts de 250.000 Fr 10 ans
<u>4 agents municipaux bâtis-</u> <u>sant avec les précédents</u>		
GOUBET Léon Chef d'Equipe Serv. Tech. Jardins	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
DEVIGNE Pierre Jardinier - Serv. Tech.	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
DEMESSINE Emile Serrurier - Serv. d'Archit Trav. en Régie -	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
COTTREEL Lucien Vitrier - Serv. d'Archit. Trav. en Régie	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans

F - Transfert de prêts complémentaires à la construction.

Propositions de transfert au profit de :

- 1°) - M. André COHEN d'un prêt de 500.000 Fr consenti à M. Jean CLEPOINT par délibération 153 du 12 JUILLET 1955 pour une maison F4 n° 29, cité du Buisson ;
- 2°) - M. Pierre GAMBLIN d'un prêt de 400.000 Fr consenti à Melle Marguerite GAMBLIN par délibération 56/154 du 26 OCTOBRE 1956 pour une maison F4 n° 49, groupe de la Rue du Chevalier Français.
- 3°) - M. Roger BRIATTE d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Henri MUNOZ par délibération 57/55 du 11 MARS 1957 pour une maison F4 n° 2, groupe de la Rue Gassendi.
- 4°) - M. Georges HECHT d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Gaston LASSE-RIE par délibération 57/55 du 11 MARS 1957 pour une maison F4 n° 62 groupe de la Rue Gassendi.
- 5°) - M. Pierre HENRY d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Serge LIENARD par délibération 57/55 du 11 MARS 1957 pour une Maison F4 n° 23, groupe de la Rue Gassendi.

- 6°) - M. René DESTOMBES d'un prêt de 650.000 Fr consenti à M. François BILLET par délibération 726 du 13 JUILLET 1954 pour une maison F5 n° 47, Square du Portugal.
- 7°) - M. Jacques PEDE d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Pierre ARTIGUE par délibération 56/154 du 26 OCTOBRE 1956 pour un appartement F4 n° 13, Rue du Chevalier Français.
- 8°) - M. André DELGRANGE d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Lucien DISABLEU par délibération n° 56/154 du 26 OCTOBRE 1956 pour un appartement F4 du groupe de la Rue du Chevalier Français.

L'ensemble des propositions de prêts, modifications et transferts reprises aux rubriques A à F est adopté par la Commission.

QUESTIONS DIVERSES -

MM. COLICHE ET PIAT voudraient connaître exactement les dispositions prises pour assurer le relogement des habitants de la rue Jeanne Hachette où s'implantent les bâtiments du "Secteur Industrialisé".

Le Président précise qu'en dehors de la construction de quelques nouveaux baraquements, Boulevard d'Alsace, simple palliatif pour résoudre des cas urgents, il compte pratiquement réserver les 100 logements "Opération Million" du Faubourg des Postes, à cet effet.

Ce relogement ne se fera que rarement par des attributions directes mais surtout par une rotation qui libérera des logements dans les cités d'urgence des "Alouettes" et des "Mésanges", ces deux derniers groupes devant d'ailleurs, à l'avenir, après la suppression totale des baraquements, devenir le refuge d'un certain nombre de familles dont il ne sera peut-être jamais possible d'envisager le reclassement dans des "H.L.M." normales.

Mme DEFLINE insiste à ce sujet sur l'intérêt que présenterait l'installation dans chaque groupe de baraquements d'un centre social où une assistante pourrait, en toutes circonstances, venir immédiatement en aide aux familles les plus déshéritées.

Le Président donne ensuite à ses collègues diverses informations :

- a) il a obtenu pour l'Office Municipal 600 logements "Secteur Industrialisé" pour 1959 et 800 pour 1961 - ces nombres s'ajoutant au contingent normal ;
- b) le 15 JUIN prochain, les membres de la Commission seront invités à visiter l'Usine COIGNET aux BOIS BLANCS et à participer à l'inauguration des chantiers du Fg de Béthune (Secteur Industrialisé) et du Bd de Belfort (Opération Economie de Main d'Oeuvre).
- c) le projet de construction de logements sur le terrain "MONTPELLIER" aux BOIS BLANCS sera poursuivi, le résultat des sondages autorisant même, le cas échéant, l'édification de bâtiments de 4 étages.
- d) le relogement des enfants mariés des locataires de l'Office Municipal d'H.L.M., cohabitant avec leurs parents, exigerait la construction d'un groupe de 1.000 logements.

M. COLICHE souhaite qu'il soit prévu dans les futurs groupes de l'Office un plus grand nombre de logements F5 et F6 pour les familles importantes.

La présence sur la table de la Commission d'un plan de la Ville établi récemment par les Services Techniques Municipaux amène ensuite une conversation à bâtons rompus à laquelle prennent part tous les membres de la Commission.

Séance levée à 20 Heures.

VU, le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,

G. DELGERY

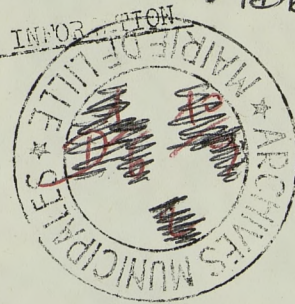
VU, le Président,

M. BERTRAND.

Le 11 JUILLET 1957

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint
Habitat.

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Le problème posé par le relogement des habitants de la Rue Jeanne Hachette a été évoqué lors de la récente séance du Conseil Municipal.

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu spécialement à ce sujet,

SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE LUNDI 15 JUILLET A 17 H.30

et qui sera présidée par M. Augustin LAURENT.

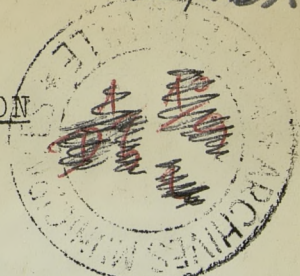
L'Adjoint Délégué,

M. BERTRAND.

ADG/361

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 15 JUILLET 1957.



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil d'Administration, le lundi 15 JUILLET 1957, à 17 H. 30, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire de LILLE.

Etaient présents : MM. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord,
CAMELOT, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
DECAMPS, Conseiller Municipal,
PIAT, Conseiller Municipal,
RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord,
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal

Excusés : MM. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
COLICHE, Conseiller Municipal,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. LANDRIE, Conseiller Municipal,

Assistaient exceptionelle- : MM. WALKER, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord,
à la réunion. HENAUX, Conseiller Municipal, remplaçant M. COLICHE,
MINNE, Conseiller Municipal, remplaçant Mme DEFLINE,

Etaient également présents : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

M. le MAIRE ouvre la séance et rappelle que cette réunion a pour objet le problème du relogement des habitants de la rue Jeanne Hachette. Il précise que le moment est venu de prendre des décisions à ce sujet du fait que l'Office Municipal d'H.L.M. va procéder prochainement à l'attribution des 100 logements de l'Opération "Million" au Fg des Postes et que le système de rotations primitivement envisagé ne semble pas devoir produire, dans les groupes des "Alouettes", des "Mésanges" et du Bd d'Alsace, un nombre de départs suffisants pour permettre le relogement précité.

De plus, des membres du Conseil Municipal ont assisté le 5 JUIN 1957 à une réunion de la Confédération Générale du Logement, organisme dont la Municipalité n'a d'ailleurs pas à se louer des activités passées, et y ont étudié un projet se rapportant à la question présentement à l'ordre du jour. Ce projet qui a été évoqué lors de la récente séance du Conseil Municipal du 8 JUILLET, n'a pu faire l'objet d'une délibération et mérite d'être examiné aujourd'hui.

M. BERTRAND en tant que Président de l'Office Municipal d'H.L.M. pose très simplement le problème : faut-il attribuer des logements au Fg des Postes aux habitants de la Rue Jeanne Hachette alors qu'on les sait incapables de payer un loyer ? situation d'où résulterait inévitablement une charge pour l'Office et par répercussion pour la Ville.

M. HENAUX demande si l'on connaît les raisons de cette insolvabilité quasi-générale.

M. BERTRAND s'appuyant sur les enquêtes effectuées à ce jour a remarqué que les baraquements situés à gauche (lorsque venant du Fg de Béthune on se dirige vers la Porte des Postes) abritent surtout des vieux travailleurs. Sur la droite, où se trouve la zone proprement dite, la proportion des salariés est très faible eu égard au nombre d'occupants, c'est là que l'on trouve les chiffonniers, les ferrailleurs, etc...

M. DECAMPS a assisté à la réunion de la Confédération Générale du Logement avec l'optique et les réflexes de l'adjoint délégué à l'habitation et du président de l'Office, charges qu'il assumait précédemment. Il dit que le projet présenté par ledit organisme a été élaboré de façon très raisonnable en tenant objectivement compte des conditions d'existence vraiment intenable que supportent les personnes à reloger qui, sans être à classer véritablement "associaux", ne peuvent néanmoins s'adapter immédiatement à la vie collective des H.L.M. normales, sans devenir pour les autres locataires une source de désagréments.

Il se déclare ennemi de l'édification d'une cité de "I/2 lunes" réservée aux 85 ménages de la rue Jeanne Hachette, mais, à regret, se voit quand même dans l'obligation d'adopter cette solution pour sa rapidité, sous réserve que ces constructions soient élevées par petits groupes à l'écart des voies intéressées par des aménagements ou des grands travaux.

M. MINNE qui connaissait comme tous les lillois l'existence de la zone de la rue Jeanne Hachette l'a vraiment découverte à l'occasion d'une enquête personnelle menée sur le plan de l'hygiène et de la Santé Publique. Il y a vu des cas dramatiques mais a la conviction que ces "bidonvilles" abritent des personnes de situations pécuniaires très différentes et que les salariés s'y trouvent plus nombreux qu'on ne le croit généralement.

Il verrait volontiers pour lesdites personnes un stade intermédiaire entre leurs conditions de vie actuelles et l'attribution d'HLM normales. Il opte pour la solution "I/2 lune" mais avoue franchement qu'il n'a pas de vues précises quant aux endroits d'implantation possible, et en terminant plaide tout particulièrement en faveur des quelque vingt familles comptant 5 enfants et plus, proie facile pour la maladie et la plus grande misère.

M. WALKER traite la question à la fois en financier et en urbaniste.

Selon lui tout confirme la nécessité pour la Ville d'intervenir dans cette affaire et de cette intervention il en résultera inévitablement une charge puisque les règles de gestion des Offices d'H.L.M. ne permettent pas à ces organismes un déficit d'exploitation. Reste donc à réduire au maximum cette intervention en recherchant à reloger dans les H.L.M. les salariés de la rue Jeanne Hachette jugés capables de vivre décemment en collectivité.

La solution "I/2 lune" ne permet pas d'autre part de loger plus de 50 à 60 familles à l'hectare et le relogement, objet du débat, ne peut être dissocié du problème du relogement général intéressant toute la Ville, qui correspondrait alors à une affectation de 10 Ha. Il serait plus intéressant d'envisager des constructions, très bon marché, comportant au moins un étage de façon à porter la densité de population relogée à une moyenne minimum de 150 familles à l'hectare.

Il met aussi en garde ses collègues contre les initiatives de la Confédération Générale du Logement qui croit tout résoudre et complique en réalité la tâche des administrateurs municipaux.

M. RAMETTE suggère de reprendre d'abord l'étude de la rotation, opération qui lui semble plus logique. Il pense qu'en agissant par persuasion il serait quand même possible de "déloger" un certain nombre de locataires des cités "Alouettes" et "Mésanges" et de les diriger vers le Fg des Postes. Il faudrait faire appel, par ailleurs, à la compréhension des mères de familles nombreuses en leur prouvant que le loyer d'une H.L.M. normale diminué des allocations de logement serait en définitive supportable pour leur budget.

Il remarque que le même problème se posera chaque fois qu'il sera question de détruire un flot insalubre où l'on se trouvera en présence, et peut-être dans une plus forte proportion, de personnes seules et âgées et de vieux ménages qui subsistent sans aide de la collectivité grâce au coût très modique de leur location. A leur intention un architecte devrait être chargé d'étudier un projet de logements modestes d'une ou deux pièces, dont l'intercommunication serait prévue et qui pourraient ainsi, le cas échéant, être occupés à l'avenir par des familles plus importantes.

M. DECAMPS apporte deux objections à la proposition de M. WALKER : le délai de construction des bâtiments comportant un étage et leur prix de revient qui voisinerait nécessairement un million de francs par logement. Il propose une solution transitoire qui consisterait à bâtir des "I/2 lunes" sur un hectare et des constructions définitives sur deux hectares quitte à étendre, par la suite, ces dernières à la totalité du terrain affecté.

M. HENAUX entend bien que la Ville soit dans l'obligation d'intervenir mais il souhaite que l'effort demandé et admis par tous ne soit qu'une charge de démarrage et non une charge permanente car il ne peut être question de loger des personnes gratuitement.

M. PIAT dit que la solution "I/2 lune" en faveur des 85 familles de la rue Jeanne Hachette coûterait environ 67 Millions. Il aimerait connaître les mesures prises par d'autres villes placées devant le même problème.

M. BERTRAND estime que la proposition de M. WALKER nécessiterait une dépense de plus de 100 Millions et qu'il serait regrettable d'investir une telle somme pour du relogement que l'on voudrait toujours provisoire, qui devient souvent définitif et entraîne généralement bien des déceptions. Les occupants des baraquements du M.R.L. Bd d'Alsace, paient en moyenne 200 Fr par mois, les locataires des groupes "Alouettes" et "Mésanges" ont un loyer mensuel de 2.000 Fr et ces personnes refusent catégoriquement de changer de logement même lorsque leurs ressources le permettent. A titre d'exemple, au groupe des "Tabacs", loyer mensuel 2.500 Fr, trois locataires seulement sur 39 souhaitent obtenir une H.L.M. d'un loyer de 5 à 6.000 Fr par mois.

M. le MAIRE constate que le débat n'a pas encore apporté de solution valable et qu'en d'autres villes les difficultés sont les mêmes puisque le relogement y est souvent assorti des mesures les plus empiriques.

Pour guider les membres de la Commission, il dégager différents points qui semblent indiscutables :

- l'Office Municipal d'H.L.M. doit faire des opérations saines, il assurera, comme prévu à la convention de cession du terrain, le relogement des occupants des baraquements de la rue Jeanne Hachette, (côté gauche).
- la Ville supporterait éventuellement les défaillances des locataires de l'Office, elle ne peut s'engager dans cette voie. Les associaux, si associaux il y a, ne sont pas forcément indigents et ne doivent en aucun cas devenir des privilégiés ; donc pas de bidonville officiel.
- dans l'hypothèse d'une réalisation directe par la Ville cette dernière devrait prendre en charge la totalité de la dépense alors que par l'entremise de l'Office elle n'alloue qu'une participation de 15%.

Des membres de la Commission apportent encore, tour à tour, quelques remarques ou suggestions :

M. WALKER est persuadé qu'il importe avant tout d'essayer, bien que sachant par avance que le problème ne sera pas résolu, quelle que soit la solution adoptée. Il juge impossible de se dérober et se ralliant à l'idée de M. DECAMPS propose de dégager 3 hectares de terrains au Faubourg des Postes.

M. BERTRAND objecte que l'Office se verra dans l'obligation de réclamer des terrains dans ce secteur, le plan quinquennal du M.R.L. attribuant 1400 logements à la Ville en reconduction de l'opération "Secteur Industrialisé". Il préférerait de beaucoup voir les "I/2 lunes" s'implanter par petits groupes sur des terrains isolés, mais appelés cependant à être utilisés à d'autres fins dans un délai de trois ou quatre ans, ce qui serait la seule garantie du caractère provisoire de ces constructions.

M. VAN WOLPUT a examiné avec soin la proposition présentée par la Confédération Générale du Logement qui a négligé totalement dans son étude une estimation de la dépense quant à l'équipement de la cité de relogement (voirie, eau, éclairage). Il émet l'idée d'une dotation en faveur du Bureau d'Aide Sociale qui se chargerait de telles constructions uniquement au bénéfice de ses ressortissants habitant la rue Jeanne Hachette.

Mme TYTGAT indique que le Bureau d'Aide Sociale pourrait dès maintenant communiquer les enquêtes qu'il possède sur les personnes assistées de la rue Jeanne Hachette ce qui donnerait une base pour l'effort à faire en ce sens.

M. BERTRAND suggère de demander à M. le Commissaire Central de Police des enquêtes sur toutes les familles à reloger.

M. WALKER réclame des mesures énergiques de contrôle et de préservation afin que les terrains ou les constructions hétéroclites de la rue Jeanne Hachette ne soient pas réoccupés immédiatement après le départ des familles relogées.

M. CAMELOT insiste encore pour que le caractère provisoire des relogements soit signifié par écrit à chaque bénéficiaire au moment de l'engagement de location.

Enfin, à la demande de M. le MAIRE la synthèse de toutes les propositions valables recueillant l'unanimité de la Commission est réalisée et se résume comme suit :

- l'Office Municipal d'H.L.M. n'assurera pas le relogement des habitants de la rue Jeanne Hachette (partie droite). Il disposera donc des 100 logements du Fg des Postes en s'efforçant d'admettre néanmoins, après enquête, les quelques familles de la zone dont les membres seraient susceptibles de se comporter en locataires normaux.
- La Ville subventionnera le Bureau d'Aide Sociale pour la construction de "1/2 lunes" sur des terrains qui seront mis temporairement à sa disposition, en vue de l'attribution de ces logements uniquement aux ressortissants dudit Etablissement habitant la rue Jeanne Hachette et possédant actuellement un dossier régulièrement instruit.
- des enquêtes seront prescrites sur les autres habitants de cette zone et un grand effort sera tenté pour assurer le maximum de relogements par le système de rotation primitivement prévu.

Séance levée à 19 Heures 15.

VU par

Le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,

G. DELGERY.

L'Adjoint Délégué,

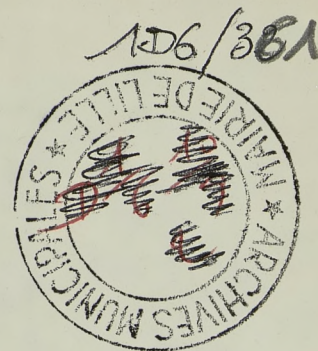
M. BERTRAND.

MAIRIE de LILLE

Secrétariat Général Adjoint

Habitat

Pour information



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A 109 (voisine de celle du Conseil d'Administration) le lundi 18 novembre 1957 à 18 heures 30.

ORDRE du JOUR

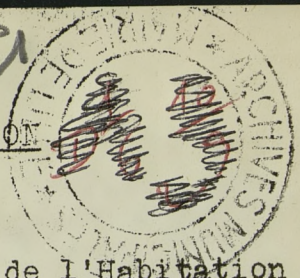
- Prêts complémentaires
- Société Civile
- Questions diverses.

Hôtel de Ville le 12 Novembre 1957

Pour le Maire de Lille
l'Adjoint délégué,

M. BERTRAND.

AD6/381



COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION
REUNION DU 18 NOVEMBRE 1957.

Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A 111, le lundi 18 NOVEMBRE 1957, à 18 H. 30, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire,
COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
ASTIE, Conseiller Municipal,
COLICHE, Conseiller Municipal,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
PIAT, Conseiller Municipal,

Excusés : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord,
MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal,
Absente : Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,

Assistaient à la réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Les procès-verbaux des réunions des 31 MAI et 15 JUILLET 1957 sont adoptés sans observation.

Le Président informe ses collègues que la Commission des Finances au cours de sa réunion du 14 JUIN 1957 a envisagé avec un préjugé favorable la réduction de l'importance des prêts complémentaires municipaux. De ce fait, la demande de crédit pour 1958 a été limitée à 50 Millions de francs contre 70 en 1957 et les propositions de prêts réduites dès maintenant dans une proportion voisine, la Commission ayant toujours la possibilité d'y apporter les corrections qu'elle désire.

Il invite ensuite le Secrétaire à donner connaissance des diverses demandes de prêts reçues par le Service de l'Habitat et des propositions établies à ce sujet.

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles.

Noms, prénoms, Professions, adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêt et délai
LECOCCQ Gérard Secrétaire de Police 16, Rue de Bergues	Rue de Cassel	350.000 Fr - 25 ans
JOURNEZ Gaston Agent des Cont. Directes 44, Rue d'Iéna.	Rue Destailleurs	400.000 Fr - 20 ans

Melle ROUSSEAUX Paule Infirmière 27, Rue du Marché	: 28bis, Rue Catel Béghin	: 350.000 Fr - 12 ans
FORTEZ Paul Officier de Police 17 Bd Bigo Danel	: - d ^e -	: 400.000 Fr - 20 ans
MARQUIS Lucien Professeur 19 Bd Bigo Danel	: - d ^e -	: 400.000 Fr - 20 ans
DUMÉZ Albert Vérificateur en réassurances: 164, Rue d'Isly	: Rue de La Madeleine	: 400.000 Fr - 20 ans

B - Prêts complémentaires pour des logements groupés
édifiés par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Tra-
vailleurs" à l'angle du Chemin des Margueritois
et de la Rue du Bas Liévin - Lotissement dit
"des Margueritois" comptant 150 logements.

(140 dossiers ont déjà été soumis au Conseil Municipal du 11 MARS 1957 et 7 autres le 8 JUILLET 1957).

a) NOUVEAUX DOSSIERS -

N° du dossier	Noms et Prénoms	Propositions de Prêt	Délai de Remboursement.
648	DUPUICK Jean-Jacques	300.000 Fr	20 ans
649	BRUYERE Roger	450.000 Fr	20 ans
650	FREDERIC Jean	300.000 Fr	20 ans

b) TRANSFERTS et MODIFICATIONS PAR SUITE
DE DESISTEMENTS.

1 - M. Henri DEVINCK (dossier 591) qui avait obtenu un prêt de 400.000 Fr remboursable en 20 ans par délibération 57/51 du 11 MARS 1957 pour le lot n° 75, a dû renoncer à son projet.

Il est remplacé par M. Louis NEUFCOURT pour lequel la Société constructrice sollicite un prêt de 300.000 Fr seulement remboursable en 20 ans.

2 - M. Jean LIAGRE (dossier 612) qui avait obtenu un prêt de 500.000 Fr remboursable en 20 ans, par délibération 57/51 du 11 MARS 1957 pour le lot n° 17, s'est trouvé dans l'impossibilité de donner suite à son projet. M. Paul HOURDOUX le remplace et la Société constructrice réclame un prêt de même importance remboursable dans le même délai en faveur de ce nouvel attributaire.

3 - M. Emile GRATTEPANCHE (dossier 590) qui avait obtenu un prêt de 250.000 Fr remboursable en 20 ans, par délibération 57/51 du 11 MARS 1957 pour le lot n° 74 s'est désisté. Le nouvel attributaire présenté par la Société constructrice est M. Roger VILAIN qui réclame un prêt de 500.000 Fr au lieu de 250.000 Fr remboursable en 20 ans.

B¹ - Prêts complémentaires pour des logements groupés édifiés par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs" - immeuble 103 Rue Princesse (par appartements).

<u>Situation</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Propositions de Prêt.</u>	<u>Délai de Remboursement.</u>
2ème Etage	BIZART Henri	300.000 Fr	20 ans
R.de Ch. gauche	GUFFROY Roland	450.000 Fr	20 ans
1er Etage milieu droit:	ROUSSEL Roger	300.000 Fr	20 ans
2ème Etage extrême droite:	Melle VERDIERE Alice	300.000 Fr	18 ans
1er Etage	Melle GUFFROY Cécile	400.000 Fr	20 ans

C - Prêts à long terme pour constructions groupées de la Sté "Les Habitations Economiques du Nord".

La Société Coopérative d'H.L.M. "Les Habitations Economiques du Nord" 31 Boulevard Vauban à LILLE a présenté deux demandes de prêt pour des locataires-attributaires récemment installés dans ses groupes de logements de la Rue du Chevalier Français et de la Rue Cassendi.

1°) Groupe de la Rue du Chevalier Français -

Ce groupe comprend 89 logements ; 88 prêts ont déjà été consentis.

Le dernier attributaire est M. Thierry LEFEBVRE qui occupe un appartement F4.

Proposition de prêt : 400.000 Fr.

2°) Groupe de la Rue Cassendi -

Ce groupe comprend 174 logements ; 172 prêts ont été consentis précédemment.

Les deux attributaires signalés par la Sté H.E.N. sont :

a) M. Jacques PLANQUART occupant un appartement F4 et pour qui un prêt de 400.000 Fr serait nécessaire.

b) M. Jacques BEUDART locataire d'une maison F5 en faveur de qui les "H.E.N." réclame un prêt de 450.000 Fr.

Proposition de prêt : 850.000 Fr.

D - Transferts de prêts complémentaires à la construction concernant les logements construits par la Société "Les Habitations Economiques du Nord"

Propositions de transfert au profit de :

- I^o) - M. Armand WAHL d'un prêt de 500.000 Fr consenti à M. Léon BILLAU par délibération 56/I53 du 26 OCTOBRE 1956 pour la maison F6 n° 16, Square de l'Ermitage, Avenue Emile Zola. Délai de remboursement ramené à 16 ans au lieu de 20 ans
- 2^o) - M. Pierre DEMAIRE d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. Pierre FAGES par délibération 57/55 du 11 MARS 1957 pour la maison F4 n° 28 du groupe de la rue Gassendi - Délai de remboursement : 20 ans.
- 3^o) - M. Wojciech MATUSZEWICZ d'un prêt de 375.000 Fr accordé à M. Eugène MAILLET par délibération 57/55 du 11 MARS 1957 pour un appartement F3 rue Gassendi, bloc 1 n° 69 ; délai de remboursement 20 ans.
- 4^o) - M. Emile DELIESSCHE d'un prêt de 400.000 Fr accordé à M. Jacques MABILLE par délibération n° 56/I54 du 26 OCTOBRE 1956 pour une maison F4 rue du Chevalier Français ; délai de remboursement 20 ans.
- 5^o) - M. Victor DESCAMPS d'un prêt de 400.000 Fr accordé à M. Roland CARON par délibération n° 599 du 31 OCTOBRE 1955 pour une maison F4 Rue de Pologne, Impasse n° 12 ; délai de remboursement 20 ans.
- 6^o) - M. Georges DEBRUYNE d'un prêt de 400.000 Fr accordé à M. DISABLEU par délibération 56/I54 du 26 OCTOBRE 1956 pour un appartement F4 Rue du Chevalier Français ; même délai de remboursement.
- 7^o) - M. Pierre GOUDAERT d'un prêt de 400.000 Fr accordé à M. Sandro SEGONI par délibération 57/I29 du 8 JUILLET 1957 pour un appartement F4 Rue du Chevalier Français ; même délai de remboursement.
- 8^o) - M. Pierre BOUCKAERT d'un prêt de 400.000 Fr consenti à M. LOOTEN par délibération 57/II9 du 8 JUILLET 1957 pour un appartement F4 Rue Gassendi ; même délai de remboursement.
- 9^o) - Melle Jacqueline JUSTE d'un prêt de 375.000 Fr accordé à M. ROUBAIX par délibération 57/II9 du 8 JUILLET 1957 pour un appartement F3 Rue Gassendi ; même délai de remboursement.
- IO^o) - M. Jean VERSCHAEVE d'un prêt de 400.000 Fr accordé à M. MAROTZE par délibération 57/II9 du 8 JUILLET 1957 pour un appartement F4 Rue Gassendi ; même délai de remboursement.
- II^o) - M. Etienne WAMBRE d'un prêt de 375.000 Fr accordé à M. ANDREOLETTI par délibération 57/II9 du 8 JUILLET 1957 pour un appartement F3 Rue Gassendi ; délai de remboursement : 14 ans au lieu de 20.

E - Prêts complémentaires pour réparation d'immeubles.

Noms et Adresses	Situation de l'immeuble.	Propositions de prêt et délais.
Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, 60, rue de l'Hôpital Militaire - (Affaire WALLAERT Henri).	: 1 à 5 Rue Massillon : 26 à 34 Rue Fénelon	: 4.204.000 Fr - 15 ans
	:	:
	:	:
	:	:
	:	:
	:	:

Comité Lillois de Lutte contre le taudis	: II5/II7 Rue des Sta- : tions.	: 558.000 Fr - 15 ans
VANDEKERCHOVE Augustin 45 Rue de la Marbrerie	: 45, Rue de la Marbrerie	: 28.000 Fr - 15 ans
DUFLOT André 63 Rue de Lyon	: 31, Rue de la Marbrerie	: 26.000 Fr - 15 ans
CASIER Edmond 3, Av. Ch. St-Venant	: 64, Rue de Cambrai	: 100.000 Fr - 15 ans

F - Aide à la construction aux agents municipaux
percevant des allocations familiales.

Noms, emplois et services	Situation de la construction	Propositions de prêts et délais
DUPONCHELLE Gustave Plombier Service d'Architecture	Lotissement du Crédit : Immob. - Fg de Béthune : prés rue d'Emmerin	250.000 Fr - 10 ans
BLANQUART Florentin Ouvrier 2ème Div. - Cimetières	: - d° -	: 100.000 Fr - 10 ans
VANOPBROCKE Claude Ajusteur Service d'Architecture	FLERS Rue Parmentier	250.000 Fr - 10 ans
LOYER Emile Sapeur Pompier	SECLIN Rue du 14 Juillet	250.000 Fr - 10 ans
HANICOT Albert Sapeur Pompier	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
PINTE Roger Jardinier Serv. Tech. Jardins	terrain de l'Associa- : tion des Castors-Sapeurs : Pompiers de Lille, Che- : min des Margueritois à : FACHES THUMESNIL.	250.000 Fr - 10 ans
BLANQUART Robert Jardinier Service Tech. Jardins	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
CARDON Julien Jardinier Serv. Techn. Jardins	: - d° -	: 250.000 Fr - 10 ans
CARPENTIER René Sapeur-Pompier	LOMME 88, Av. de la Républi- : que	250.000 Fr - 10 ans
HALLEZ Louis Sapeur-Pompier	LOMME 76, Rue James Watt	250.000 Fr - 10 ans

L'ensemble des propositions de prêts, modifications et transferts reprises aux rubriques A à F est adopté par la Commission.

Cependant sur intervention de M. COQUART :

- 1°) Une réserve est formulée quant à l'attribution des prêts à M^lles GUFFROY, VERDIERE et à M. GUFFROY figurant à la rubrique B - Le montant du prêt municipal sera, le cas échéant, diminué de la somme que les intéressés pourraient obtenir au même titre de la Caisse de Sécurité Sociale où ils sont employés ;
- 2°) Le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis sera invité par les soins de M. BERTRAND ou de M. PIAT à réserver dans la mesure du possible le bénéfice de ses interventions aux propriétaires de situation modeste afin d'éviter à l'avenir l'octroi de prêts municipaux pour des cas semblables à celui inscrit en tête de la rubrique E (affaire WALLAERT Henri).

S O C I E T E C I V I L E -

Le Président rappelle que lors de sa réunion du 5 OCTOBRE 1956, la Commission a donné son accord sur le projet de dissolution de la Société Civile. L'Administration Municipale a statué dans le même sens les 15 OCTOBRE et 10 DECEMBRE 1956. Les tractations se sont poursuivies depuis avec M. DECAMPS, Président de la Société, puis après le décès de ce dernier, avec Me ROMBAUT, Trésorier.

La Société Civile doit actuellement 102.175.000 Fr au Sous-Comptoir des Entrepreneurs et a encore la possibilité d'emprunter 7.895.000 Fr à cet Organisme. Elle renoncera à cette dernière avance, dans un but de simplification, si elle peut effectuer les derniers règlements concernant la construction du groupe "FINLANDE" sur ses disponibilités.

M. COQUART déclare que le Conseil Municipal a donné au Président un pouvoir complet pour traiter cette question au mieux des intérêts de la Ville et qu'il accorde à ce sujet à son collègue un mandat sans réserve.

Il donne l'assurance que la Ville remboursera au Sous-Comptoirs des Entrepreneurs la dette contractée par la Société Civile. Une somme de 30 Millions provenant du remboursement partiel des actions "H.E.N." souscrites par la Société Civile, est déjà bloquée à cet effet.

Il est bien entendu qu'en contrepartie la Ville reprendra l'actif de la Société en distinguant :

1°) - Les deux groupes de logements "TABACS et "FINLANDE" qui seront ensuite remis à l'Office Municipal d'H.L.M. dans des conditions à déterminer ;

2°) - Le terrain de la rue du Faubourg d'Arras qui reviendra également à l'Office dans le cadre de l'aide municipale de 15% appliquée habituellement aux opérations de cet organisme.

Le Président dit encore qu'il a reçu récemment l'assurance que le projet de dissolution aboutira rapidement et que la nomination d'un liquidateur mettra fin au pouvoir du Conseil d'Administration de la Société. Pour préparer la liquidation prochaine il envisage de réunir : Me ROMBAUT ; M. RAUX, expert comptable de la Société ; M. THIBAUT, chef des Services Financiers de la Ville et M. DELGERY qui a pratiquement assuré le Secrétariat de la Sté depuis sa fondation.

QUESTIONS DIVERSES .-

I - IMMEUBLE 103 RUE PRINCESSE - EGOUT -

L'examen des demandes de prêts concernant cet immeuble construit par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs" a amené les commissaires à discuter du problème de l'écoulement des eaux usées dont ils avaient eu connaissance.

Ladite Société n'a pas reçu du Service Municipal intéressé l'assurance qu'une solution pourrait intervenir rapidement concernant la construction d'un égout.

La Commission, tout en regrettant que les promoteurs de l'opération n'aient pas eu préalablement à leur entreprise des contacts plus fréquents avec les Services Techniques Municipaux placés aujourd'hui devant le fait accompli, souhaite cependant que la Commission de la voie publique puisse reconsidérer ce besoin particulier en l'insérant au programme 1958 avec le reliquat des travaux n'ayant pu être exécutés cette année.

II - CONSTRUCTION D'UN GROUPE DE 92 LOGEMENTS AU FAUBOURG DE BETHUNE PAR LA STE AN. D'H.L.M. DE LILLE ET ENVIRONS.

Le Président donne connaissance de l'information qu'il a reçue concernant l'accord préalable donné par la Direction départementale du Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement sur l'avant projet sus-indiqué de cette Société qui travaille avec les fonds recueillis par le C.I.L. au titre de la cotisation patronale obligatoire de 1%.

Il déplore que les projets des Sociétés de construction ne soient pas toujours connus des Administrateurs municipaux chargés de réalisations d'intérêt général, ce qui peut créer de sérieuses difficultés notamment quand il s'agit de la construction d'écoles.

M. COLICHE croit qu'une réunion des responsables des diverses Sociétés ayant un caractère officiel aurait vraisemblablement d'heureuses répercussions et établirait les bases d'une coordination future.

III- RELOGEMENT DES HABITANTS DE LA RUE JEANNE HACHETTE -

M. COLICHE évoquant la réunion spéciale de la Commission du 15 JUILLET 1957, où il avait été projeté d'installer des $\frac{1}{2}$ lunes pour les habitants de la rue Jeanne Hachette, appelle l'attention de la Commission sur une réalisation du P.A.C.T. de LYON qui a aménagé une ancienne tannerie dans une commune limitrophe de cette Ville pour reloger 250 familles lyonnaises.

Le Président promet de soumettre cette idée à M. ROUZE, Président du Comité Lillois de Lutte contre le Taudis. Il souligne que le projet visant la construction de $\frac{1}{2}$ lunes au bénéfice des familles nombreuses assistées n'a pas eu de suite jusqu'à présent parce que le Bureau d'Aide Sociale ne trouve pas trace de telles familles sur ses contrôles. Le Service de l'Habitat est actuellement chargé d'une enquête sur toutes les familles de cette zone comptant 5 enfants et plus.

IV - ANCIENS LOCAUX DES ADMINISTRATIONS OCCUPANT LA CITE ADMINISTRATIVE -

M. VAN WOLPUT, excusé pour la présente réunion, a néanmoins posé une question écrite pour connaître si le nécessaire avait été fait en vue de réaffecter à usage d'habitation les locaux détenus précédemment par les Services qui occupent la Cité Administrative et notamment l'immeuble 87 Rue Esquermoise.

Le Président informe ses collègues que les propriétaires des immeubles intéressés ont été avisés de la menace de réquisition qui pesait sur leur bien après un certain délai de vacance ; un état a d'ailleurs été adressé à M. le Maire à ce sujet. En ce qui concerne l'immeuble 87 Rue Esquermoise, le propriétaire est en litige avec le M. R. L. , ex-occupant, et un expert a été désigné ; dès la mission de ce dernier terminée les travaux de reconversion des bureaux en appartements commenceront aussitôt.

Séance levée à 20 Heures 45

VU, le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,
G. DELGERY

VU, le Président,

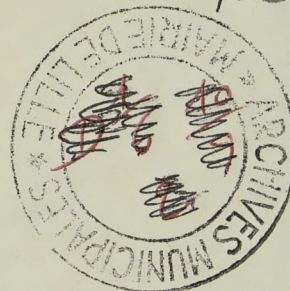
M. BERTRAND.

MAIRIE DE LILLE

Secrétariat Général Adjoint

HABITAT.

Pour information



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A 109 (voisine de celle du Conseil d'Administration), le Jeudi 24 AVRIL 1958, à 18 Heures.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires
- Société Civile
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 9 AVRIL 1958

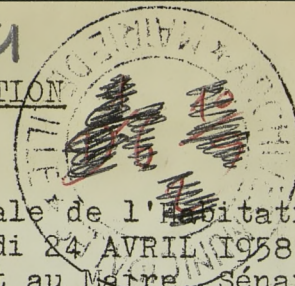
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

Marcel BERTRAND.

ADG/351

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 24 AVRIL 1958



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A 111, le jeudi 24 AVRIL 1958, à 18 Heures, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : M. CAMELOT, Adjoint au Maire, Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Député du Nord, MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, ASTIE, Conseiller Municipal, COLICHE, Conseiller Municipal, PIAT, Conseiller Municipal, Mme TYTGAT, Conseiller Municipal

Excusé : M. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,

Absents : Mme DEFLINE, Conseiller Municipal, MM. LANDRIE, Conseiller Municipal, RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord,

Assistaient à la Réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie, DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le procès-verbal de la réunion du 18 NOVEMBRE 1957 est adopté sans observation.

Le Président invite le Secrétaire à donner connaissance des diverses demandes de prêts reçues par le Service de l'Habitat depuis la précédente réunion et des propositions s'y rapportant.

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles.

Noms, prénoms, Professions, adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêt et délai
DURUT René Agent des P.T.T. 179, rue du Fg de Roubaix	Angle rue Adolphe et Place Catinat (2ème étage)	350.000 Fr - 20 ans
PAILLAUD Raymond Agent Tech. P.T.T. 6, rue du Dieu de Marcq LILLE.	- de - (1er étage)	350.000 Fr - 20 ans
CUINGNET Louis Rue Verhaeren, groupe scolaire - LILLE	Rue Destailleurs	350.000 Fr - 20 ans

CARETTE Jules : 201, 203, rue du Fg : 200.000 Fr - 20 ans
 26, rue Augustin Drapiez : des Postes :
 LILLE. :

B - Prêts complémentaires pour des logements groupés
édifiés par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Tra-
vailleurs" - Immeuble 103 rue Princesse.

Situation de l'appartement	Noms et Prénoms	Proposition de Prêt	Délai de Remboursement.
1er étage	Vve Jules DENOYELLE	300.000 Fr	13 ans
R. de C. droit	DUCHATELLE Jean	350.000 Fr	20 ans
3ème étage extr. gauche	LIAGRE Paul	350.000 Fr	20 ans
3ème étage milieu droit	FABRETTI Claude	400.000 Fr	20 ans
3ème étage milieu gauche	DECLERCQ Robert	350.000 Fr	20 ans
3ème étage extr. droite	AINE Yves	450.000 Fr	20 ans
2ème étage milieu gauche	LEEMAN Guy	300.000 Fr	20 ans

C - Aide à la construction aux agents municipaux
percevant des allocations familiales.

Noms, prénoms emploi et service	Situation de la construction	Propositions de prêts et délais
LANNOY Pierre Sapeur - pompier	terrain de l'Ass ^{on} des Cas- tors Sapeurs-Pompiers - Chemin des Margueritois à FACHES THUMESNIL.	250.000 Fr - 10 ans
BOURDET Roland Sapeur - pompier	- d ^e -	250.000 Fr - 10 ans
MÉNENDEZ Manuel Aide-jardinier.	ASCQ - rue des Fusillés	250.000 Fr - 10 ans

D - Transferts de prêts complémentaires à la construction
concernant les logements construits par la Société
"Les Habitations Economiques du Nord".

Propositions de transfert au profit de :

- 1^o) - M. René DELMAR d'un prêt de 500.000 Fr consenti à M. Julien VANDEN-TOREN par délibération n° 462 du 8/3/54 pour une maison F4, Square du Portugal n° 19 ;
- 2^o) - M. Michel PAVY d'un prêt de 450.000 Fr consenti à M. Jacques DELFOSE par délibération n° 726 du 13/7/54 pour un appartement F3, Square du Portugal n° 63 ;

3°) - M. Léon BERTAN d'un prêt de 450.000 Fr consenti à M. André DILLIES par délibération n° 56/I53 du 26/10/56 pour une maison F5, Avenue Emile Zola, Square de l'Ermitage n° 25 ;

E - Prêt complémentaire pour réparation d'immeuble

Nom et Adresse	Situation de l'immeuble	Proposition de prêt et délai
Melle M. A. BERTE 13, Quai du Wault	13, Quai du Wault	181.500 Fr - 15 ans

L'ensemble des propositions de prêts et de transferts de prêts reprises aux rubriques A à E est adopté par la Commission.

SOCIETE CIVILE - DISSOLUTION.

Le Président informe ses collègues qu'il a assisté le 21 AVRIL 1958 en tant que représentant de la Ville à l'Assemblée Générale mixte, Ordinaire et Extraordinaire de la Société Civile pour le Développement de l'Habitat à LILLE, placée sous la présidence de Me ROMBAUT.

L'Assemblée Générale Ordinaire avait pour but de renouveler le Conseil d'Administration dont les pouvoirs étaient arrivés à expiration le 7 AVRIL. Cinq associés furent nommés administrateurs : la Ville de LILLE, la C.I.L., le Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, l'Association des Familles de LILLE et Me ROMBAUT ; ce dernier étant nommé Président-Trésorier et le représentant de la Ville, es-qualité, ayant également la signature pour le compte chèque postal de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui suivit entendit un exposé de Me ROMBAUT sur les pourparlers engagés avec la Ville en vue du transfert du patrimoine immobilier de la Société et des actions "H.E.N." qu'elle détient. Me C. MARTIN, notaire de la Société, apporta quelques précisions d'ordre juridique. Les associés suivirent les explications données à l'aide d'un tableau donnant schématiquement la situation de la Société au 31 DECEMBRE 1957 :

LA SOCIETE CIVILE

1°) - a reçu de la Ville, à titre d'avances	137.000.000 de Fr
Sur cette somme 85.405.000 Fr ont été employés à la souscription d'actions H.E.N.	
Le remboursement de ces actions est opéré directement à la Ville par la Sté H.E.N.	
Au 31.12.57 - 39.188 actions avaient été remboursées soit	<u>39.188.000 Fr</u>
La Sté Civile doit encore à la Ville	<u>97.812.000 Fr (A)</u>
2°) - a emprunté au Sous-Comptoir des Entrepreneurs	102.175.000 Fr (B)
3°) - a reçu 25 Millions de subvention de la Ville et ne peut justifier de l'emploi que de 15 Millions, reste	10.000.000 Fr (C)
4°) - autres postes du passif non couverts par des éléments de l'actif	8.000.000 Fr (D)
<u>Dette totale A+B+C+D =</u>	
	arrondi à <u>218.000.000 de Fr.</u>

LA SOCIETE CIVILE POSSEDE

1°) - Actions H.E.F.

85.405 - 39.188 = 46.217 x 1000 46.217.000 Fr

2°) - En compte chèque postal (arrondi) 8.000.000 Fr

3°) - 2 groupes de logements

Rue du Pont Neuf - 39 logements F3

Rue de Finlande - 76 logements F3

Le 1er groupe a 5 ans d'âge, coût 57 Millions

Le 2ème - a 2 ans - , coût 117 Millions

Ils ont été estimés par les Domaines à 25 M.(
et 55 M. (80.000.000 Fr

La créance sur l'Etat, le Département et Ville de LILLE constituée par les primes à la construction concernant ces deux groupes, se monte à 112 Millions

Pour balancer le compte il faudrait donc la céder pour 84.000.000 Fr

(soit les immeubles et les primes s'y rapportant pour 164 Millions).

arrondi à 218.000.000 Fr

Me ROMBAUT conclut que pour effacer la dette de la Société Civile envers la Ville et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs, il serait donc souhaitable que la Ville rachète :

1°) - Les actions H.E.F. pour leur valeur nominale ;

2°) - les cités de logements de la rue du Pont Neuf et de la rue de Finlande et la créance représentée par les primes à la construction pour la somme globale de 164 Millions (la valeur de négociation des primes étant automatiquement diminuée si l'Administration des Domaines était amenée à revaloriser l'estimation des immeubles).

Sous la condition suspensive qu'un accord de principe, sur la base ci-dessus indiquée, intervienne avant le 31 JUILLET 1958, l'Assemblée Générale Extraordinaire décida à l'unanimité de dissoudre par anticipation la Société Civile à la date du 31 JUILLET 1958,

Me ROMBAUT abandonnant dans ce cas et à cette date ses fonctions de Président-Trésorier pour devenir le liquidateur de la Société.

Le Président demande à ses collègues

1°) - d'approuver à la fois la position qu'il a prise lors de l'Assemblée de la Société Civile et le système de dissolution envisagé ;

2°) - de décider de transmettre le dossier de cette affaire à la Commission du Contentieux en souhaitant qu'un engagement soit souscrit par la Ville avant le 31 JUILLET 1958 afin de rendre la dissolution de la Société Civile effective à cette date.

La Commission adopte alors, sans observation, les conclusions de son Président.

QUESTIONS DIVERSES . -

I - Prêt à quatre agents municipaux chargés de famille, qui ne destinent pas à leur occupation personnelle le logement qu'ils bâtissent.

Le Président informe les membres de la Commission que M. l'Adjoint délégué au Contentieux lui a signalé que MM. MASSE, BULLETEAU, MUSELET & HAUTELARD, sapeurs-pompiers casernés bénéficiaires chacun d'un prêt de 250.000 Fr alloué par délibération du Conseil Municipal n° 57/120 du 8 JUILLET 1957, n'habiteraient qu'au moment de leur retraite, encore lointaine, la maison qu'ils édifient avec l'Association des Castors Sapeurs-Pompiers.

La délibération du Conseil Municipal n° 3.690 du 22 FEVRIER 1952 a accordé aux agents municipaux la parité avec le secteur privé en leur allouant une aide à la construction de la même importance que celle accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de LILLE à ses ressortissants. Cet organisme questionné sur le problème qui nous occupe, a déclaré qu'il n'apporterait pas son concours financier si de telles demandes lui étaient soumises.

En conséquence, la Commission émet l'avis d'annuler les prêts accordés aux intéressés en demandant qu'une lettre soit adressée au responsable de l'Association des Castors Sapeurs-Pompiers, l'invitant à signaler les situations particulières au moment du dépôt du dossier afin d'éviter aux adhérents de ladite Association des embarras financiers après coup.

II - Projet d'installation de six chalets UK 100 sur un terrain de la rue du Pont Neuf.

Les occupants des six chalets UK 100 de la rue des Urbanistes vont être relogés par l'Office Municipal d'H.L.M. pour permettre la construction du nouveau Lycée et la Ville pourrait obtenir du M.R.L. la cession gratuite de ces constructions.

Un terrain de l'ancienne fortification situé rue du Pont Neuf prolongée, contigu au groupe d'habitations dit des "TABACS", est disponible et conviendrait à l'installation de ces constructions qui abriteraient des familles de ressources modestes.

Le Président obtient l'accord de ses collègues après que M. VAN WOLPUT eut insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à ne tenter l'opération qu'en possession du devis précis du démontage et remontage de ces logements.

III - Quartier de Wazemmes.

M. COLICHE demande si l'assainissement du quartier St-Sauveur sera suivi par celui de Wazemmes où, selon lui, les cas sociaux amenés par le surpeuplement, appellent l'urgence d'une décision plus encore que l'état des immeubles.

Le Président rassure le demandeur en confirmant que l'ordre prévu pour l'assainissement des vieux quartiers est Saint-Sauveur, Wazemmes et Vieux-Lille.

Séance levée à 19 Heures 15.

VU, le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,

G. DELGERY.

VU, le Président, M. BERTRAND.

126/351

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint

HABITAT.



Pour Information

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A 109 (voisine de celle du Conseil d'Administration), le Vendredi 3 OCTOBRE 1958, à 18 Heures.

ORDRE DU JOUR.

- Prêts complémentaires
- Société Civile
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 23 SEPTEMBRE 58

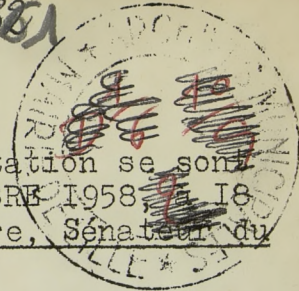
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

Marcel BERTRAND.

AD6/381

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 3 OCTOBRE 1958.



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A III le Vendredi 3 OCTOBRE 1958, à 18 Heures, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

- Etaient présents : M. CAMELOT, Adjoint au Maire,
 Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
 Député du Nord,
 M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
 M. COLICHE, Conseiller Municipal,
 Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
 MM. LANDRIE, Conseiller Municipal,
 PIAT, Conseiller Municipal,
 Mme TYTGAT, Conseiller Municipal,
- Absents : MM. COQUART, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française,
 ASTIE, Conseiller Municipal,
 RAMETTE, Conseiller Municipal, Député du Nord.
- Assistaient à la Réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie,
 DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le procès-verbal de la réunion du 24 AVRIL 1958 est adopté sans observation.

Le Secrétaire donne connaissance des diverses demandes de prêts reçues par le Service de l'Habitat depuis la précédente réunion et des propositions qui s'y rapportent.

A - Prêts complémentaires pour constructions individuelles.

Noms, prénoms, Professions, adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêtset délais
PARDOUE Gaston Agent des P.T.T. 50, Av. du Peuple Belge	rue Frémy (appart. 2ème ét.)	250.000 Fr - 20 ans
DELANNOY Jean typographe 35, rue M.Krebs-Hellemmes	rue Frémy (appart. 3ème ét.)	300.000 Fr - 20 ans
MORVAN Gérard Employé 9, rue du Ch. de l'Espinard	58, rue du Fg de Béthune	300.000 Fr - 20 ans
VANHASBROUCK Henri 8, rue de l'Ecole	23, rue du Lieutenant Princeteau	350.000.Fr - 20 ans

.../...

B - Transferts de prêts complémentaires pour des Logements groupés édifiés par la Sté d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs", à l'angle de la rue du Bas Liévin et du Chemin "des Margueritois".

- 1^o) - M. BERGHE Jean qui avait obtenu un prêt de 300.000 F remboursable en 20 ans par délibération du Conseil Municipal n° 57/51 du 11 MARS 1957 n'a pu donner suite à son projet. La Société constructrice demande un prêt de la même importance remboursable en 16 ans pour Mme Vve BREBION qui remplace le premier attributaire pour le lot I44.
- 2^o) - M. FLIPO Amand avait obtenu par délibération du Conseil Municipal n° 57/51 du 11 MARS 1957, pour le lot 55, un prêt de 160.000 F remboursable en 20 ans.
M. GALLAND Henri le remplace et la Société promotrice sollicite en sa faveur l'attribution d'un prêt de même importance, même délai.

C - Aide à la construction aux agents municipaux percevant des allocations familiales.

Noms, prénoms emploi et service	Situation de la construction	Propositions de prêts et délais
VANHASBROUCK Henri Commis Service d'Architecture	23, rue du Lieutenant Princeteau	250.000 F - 10 ans
MARCEL Arthur ouvrier Service d'Architecture (chauffage)	lotissement des Castors- Sapeurs Pompiers, chemin des Margueritois à FACHES-THU- MESNIL.	250.000 F - 10 ans
WAREZ Auguste terrassier Service des Jardins	FACHES THUMESNIL 18, rue des Castors	250.000 F - 10 ans
ACOUT Albert terrassier Service des Jardins	FACHES THUMESNIL 16, rue des Castors	250.000 F - 10 ans
PALAMIN Antoine mètreur-vérificateur Service d'Architecture	MARCO-en-BAROEUL Allée Gabriel	250.000 F - 10 ans
WANAVERBECQ Jean téléphoniste Service d'Architecture	LAMBERSART, 64 Av. du Prési- dent Doumer	250.000 F - 10 ans

L'ensemble des propositions de prêts et transferts de prêts reprises aux rubriques A, B & C est adopté par la Commission.

S O C I E T E C I V I L E - DISSOLUTION

=====

Le Président informe ses collègues que la décision prise le 30 MAI 1958 par le Conseil Municipal et approuvée par l'Autorité Supérieure le 18 JUILLET 1958, concernant le rachat des biens de la Société Civile, a rendu effective la dissolution de la dite Société à la date du 31 JUILLET 1958.

La liquidation va maintenant entrer dans une phase active par des entretiens entre Mmes ROMBAUT et MARTIN, respectivement liquidateur et notaire de la Société, et les Services Municipaux intéressés.

CHALETs UK 100 - Abandon d'un projet.

Le Président rappelle que lors de la précédente réunion il avait été projeté d'installer six chalets UK 100, se trouvant rue des Urbanistes, sur un terrain contigu au groupe des "TABACS" rue du Pont Neuf en vue d'y abriter des familles aux ressources modestes.

En raison du coût élevé de cette entreprise le projet a été définitivement abandonné.

COMITE LILLOIS DE LUTTE CONTRE LE TAUDIS - Demande d'un complément de subvention.

Le président a reçu de cet Organisme la copie d'une lettre en date du 27 SEPTEMBRE 1958 par laquelle il sollicite un complément de subvention pour 1958.

En soulignant l'aide qu'apporte parfois ce groupement dans les cas urgents de relogement, le Président précise que le Comité lillois a obtenu pour 1958, 10 MILLIONS DE FRANCS de subvention sur les 16 MILLIONS initialement demandés.

Sur sa proposition, la Commission émet le voeu que la Commission des Finances puisse examiner favorablement cette nouvelle requête.

QUESTIONS DIVERSES -

Mme LEMPEREUR appelle l'attention de ses collègues sur les dégâts répétés causés aux bâtiments de l'Institut Diderot, notamment aux vitres, par les enfants des occupants des baraquements du Boulevard d'Alsace, conséquence du surpeuplement de ce quartier et aussi de l'éducation déplorable des familles qui s'y trouvent.

Cette déclaration amène les commissaires à rendre compte de divers faits qu'ils ont constatés personnellement.

Le Président dit encore tous les aléas qu'entraîne inévitablement le relogement de certaines familles mais termine sur une note optimiste en citant le bon comportement des nouveaux locataires de l'office, qui, au groupe de la rue Emile Rouzé notamment, tiennent leur logement propre et paient régulièrement leur loyer

Séance levée à 19 Heures.

VU, le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie
E. LEFEBVRE.

Le Secrétaire,
G. DELGERY.

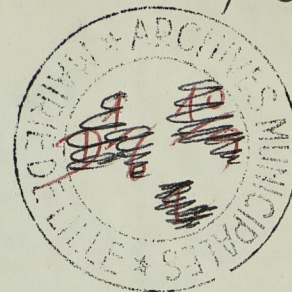
VU, le Président,

M. BERTRAND.

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint

HABITAT

Pour information



J'aimerais obtenir votre avis sur la prise en charge de l'assainissement du quartier St-Sauveur par la Société d'Economie Mixte d'Etudes du Département du Nord.

Dans ce but, je vous saurais gré de vouloir bien assister à une courte réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A 109, pour l'examen de cette seule question.

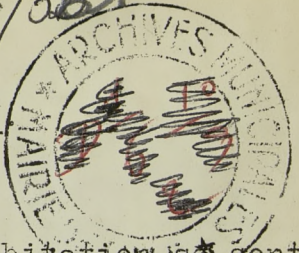
Le Vendredi 14 NOVEMBRE 1958 à 18 Heures.

Hôtel de Ville, le 31 OCTOBRE 1958

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,

Marcel BERTRAND.

AD6/381



COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION

REUNION DU 14 NOVEMBRE 1958.

Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A III, le Vendredi 14 NOVEMBRE 1958, à 18 Heures, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents :

MM. CAMELOT	, Adjoint au Maire
VAN WOLPUT	, Adjoint au Maire
ASTIE	, Conseiller Municipal
COLICHE	, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE	, Conseiller Municipal
MM. LANDRIE	, Conseiller Municipal
PIAT	, Conseiller Municipal
Mme TYTGAT	, Conseiller Municipal

Excusés :

M. COQUART	, Adjoint au Maire, Conseiller de l'Union Française
Mme LEMPEREUR	, Adjoint au Maire, Député du Nord
M. RALETTE	, Conseiller Municipal Député du Nord.

Assistaient à la réunion :

MM. LEFEBVRE	, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
DELGERY	, Secrétaire de la Commission.

En faisant adopter le procès-verbal de la réunion du 3 OCTOBRE 1958, le Président précise que M. ASTIE, porté absent, s'était en réalité excusé pour la dite réunion.

Le Président rappelle ensuite que la présente réunion a pour unique objet de recueillir l'avis des membres de la Commission sur le choix de la Société d'Equipement du Département du Nord en vue de réaliser la rénovation du quartier Saint-Sauveur, avant que l'Administration Municipale soit elle-même saisie de cette importante question.

Pour faciliter la compréhension de l'exposé qui suit, il révèle qu'à l'origine c'est l'existence d'un crédit non employé en fin d'exercice, inscrit à un chapitre spécial du budget du Ministère de la Reconstruction et du Logement, qui a permis l'affectation à l'Office Municipal d'H.L.M. d'une somme de 490 Millions de francs dans le but de réaliser la rénovation du quartier Saint Sauveur.

La décision d'octroi de ce crédit déclencha diverses opérations effectuées par la Direction départementale du R.R.L. ou sous son contrôle notamment l'établissement d'un nouveau plan d'aménagement qui reçut l'approbation du Conseil Municipal et aussi une vaste enquête immobilière sur les immeubles touchés par ce plan.

L'Office Municipal d'H.L.M., maître d'oeuvre, s'est alors trouvé en présence des propriétaires de ce quartier dont le plus important était la Ville puisque de longue date elle avait entrepris l'assainissement de cet îlot insalubre.

C'est alors que pour rendre possible l'opération et en vue de profiter, dans le délai le plus court, de l'aide accordée par l'Etat, le Conseil Municipal par délibération n° 57-6035 du 11 MARS 1957 consentit à charger l'Office Municipal d'H.L.M. de poursuivre la rénovation du quartier St-Sauveur en s'engageant à solliciter pour son compte la déclaration d'utilité publique.

Pour permettre à l'Office Municipal de commencer cette tâche la Ville décida par délibération n° 57-6092 du 4 NOVEMBRE 1957 de céder à cet Organisme les terrains et les immeubles dont elle était propriétaire compris dans les limites de la première tranche de l'opération prévue. Cette cession fut déclarée d'utilité publique par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 27 DECEMBRE 1957.

Par la délibération 57-6073 du 8 JUILLET 1957 portant aménagement de la décision 57-6035 sus-indiquée le Conseil Municipal décida également d'étendre le bénéfice de l'utilité publique aux immeubles appartenant à des propriétaires privés, touchés par la 1ère tranche du projet, mesure entérinée par arrêté préfectoral du 14 MARS 1958.

L'Office Municipal d'H.L.M. commença ce travail important en engageant immédiatement avec les propriétaires des tractations dont certaines se terminèrent heureusement et d'autres sont actuellement en voie de régularisation.

Cependant il apparut que les règles administratives auxquelles était soumis l'Office Municipal ne lui laissait pas la souplesse nécessaire pour vaincre à la fois les oppositions systématiques qu'il rencontrait et les difficultés contentieuses qui surgissaient tels que : succession où se trouvent des mineurs, immeubles acquis en viager, différend entre le propriétaire d'un immeuble et celui du fonds de commerce qui s'y trouve.

Il aurait fallu, pour agir vite, non seulement disposer d'un personnel très nombreux et spécialisé, mais aussi avoir la possibilité de traiter plus commercialement, d'autant que la rénovation envisagée mettait ensuite l'Office Municipal dans l'obligation de revendre des terrains ou des parties de terrain tant à la Ville qu'à des particuliers ce qui dépassait quelque peu les attributions d'un organisme d'H.L.M.

Pour remédier à ces inconvénients, l'Office Municipal d'H.L.M. prit contact avec la Société d'Economie Mixte d'Etudes du Département du Nord devenue depuis le 12 NOVEMBRE 1958, Société d'Equipement du Département du Nord qui, dans le cadre de conventions mises au point par la Sté Centrale pour l'Equipement du Territoire, a la possibilité de mettre en oeuvre des moyens administratifs, techniques et financiers pour mener à bien entr'autres opérations, l'assainissement d'îlots insalubres.

Etant entendu que l'Office Municipal garderait dans l'opération "St-Sauveur" sa destination initiale qui est de construire et de reloger, le Conseil d'Administration de cet Organisme dans sa réunion du 13 OCTOBRE 1958 décida :

1°) - de charger de façon expresse la Société d'Economie Mixte d'Etudes du Département du Nord, des opérations afférentes à l'assainissement et la rénovation de l'îlot insalubre St-Sauveur ;

2°) - de transmettre à cette Société tous les pouvoirs qui lui avaient été délégués à cette occasion ;

3^e) - de solliciter :

- a) du Ministère de la Reconstruction et du Logement, l'autorisation de transférer au profit de la dite Société le bénéfice des subventions de 190.000.000 et 300.000.000 de francs accordées par arrêtés interministériels n° 56-5 et 57-6 et afférentes respectivement à la 1ère et à la 2ème tranche de cette opération ;
- b) du Conseil Municipal de LILLE

- la ratification de ces propositions
- le transfert au profit de la Société sus indiquée des parcelles qui lui avaient été affectées par la Délibération n° 57-6092 sus-visée à l'exception de celles cadastrées, section I N° 2545 - 2561 - 2566 - 2567 - 2568 - 2569 - 2581 - 2580 - 2579 - 2578 - 2577 - 2576 - 2575p- 2583 - 2584 - 2542 - 2543 - 2523 - 2524 - 2530 - 2532 à 2535 - 2520 - 2527 - 2528 - 2541 - 2536 - 2537 - 2538 - 2539 - reprises dans les îlots 2 et 3 de la 1ère tranche de l'opération où l'édification de 68 logements est déjà commencée.

Dans l'attente de l'approbation de cette décision, l'Office poursuivra le règlement des opérations engagées, les parcelles acquises ou celles qui le seraient dans l'intervalle étant rétrocédées par la suite à la Société en cause à moins qu'il lui soit possible d'acquérir directement pour le compte de cette Société.

Le débat qui suivit fut émaillé de nombreuses mises au point du Président et tous les commissaires y prirent une large part :

Mme DEFLINE déplore la perte des libertés communales et regrette qu'une décision du M.R.L. en faveur de l'Office Municipal d'H.L.M. ait pratiquement dessaisi la Ville d'une opération qui lui revenait.

Elle estime que le premier pas a déjà été fait quand la Villa a cédé ses immeubles à l'Office mais n'est pas opposée au choix de la Société d'Equipement à la condition qu'il ne s'agisse pas là d'un abandon total, la Ville devant se réserver le droit d'intervenir à tout moment. Elle dit encore le souci qu'avait eu antérieurement le Conseil Général en faisant obligation à la Société en cause de maintenir son siège dans le département afin de limiter les possibilités d'une centralisation ultérieure.

M. COLICHE, basant son argumentation sur les textes visant l'assainissement des îlots insalubres, fait connaître à ses collègues que les collectivités locales peuvent bénéficier au même titre que les Offices et les Sociétés d'Economie Mixte des subventions, avances et bonifications d'intérêt dispensées par le Fonds National d'Aménagement du Territoire.

Il considère que les Sociétés départementales d'Equipement vont devenir en quelque sorte les façonniers privilégiés des îlots insalubres avec qui les Communes devront traiter non comme actionnaires mais comme clients.

Il s'étonne qu'à l'exemple de ROUBAIX, LILLE n'ait pas devancé le mouvement en créant une Société locale d'Economie Mixte. A défaut d'une Société locale il souhaiterait vivement la constitution d'une Société groupant les communes du Grand LILLE, organisée en filiale de la Société Départementale, car il reste persuadé que la "départementalisation" de ce système permettra trop aisément de négliger les intérêts locaux.

Il n'adhère en définitive à l'idée en cours d'étude que contre de solides assurances appuyées par une convention laissant aux élus municipaux la possibilité de contacts fréquents avec les responsables de la Société départementale afin de suivre attentivement les opérations.

Il termine en exprimant son désappointement de voir trop souvent les questions purement locales réglées à PARIS par des urbanistes parisiens.

Mme TYTGAT donne volontiers un accord de principe sur l'ensemble du projet du fait qu'elle aura la possibilité par la suite de procéder à un examen plus détaillé en d'autres Commissions ou au Conseil Municipal.

M. VAN WOLPUT ne veut pas modifier la position qu'il a déjà prise sur les projets touchant le quartier Saint Sauveur et se déclare adversaire de la proposition à l'étude.

Il trouve anormal que la Commission de l'Urbanisme ait été dessaisie au profit de l'Office et fait connaître qu'à l'époque il n'a pas fait d'obstruction dans le seul souci de voir les crédits employés et aussi dans l'espoir, aujourd'hui déçu, de voir des immeubles s'élever rapidement.

Sa déception est d'autant plus grande qu'il s'agit d'un quartier qui lui est cher et qu'il ne lui semble pas que le 18ème plan d'aménagement garantisse une réalisation plus rapide que le 17ème. Il rappelle ses démêlés avec le M.R.L. concernant les implantations de la rue Gustave Delory et pense qu'ils auraient été voués à l'échec s'il s'était alors trouvé devant une Société d'Economie Mixte.

Il cite M. Bernard CHOCHOY, ex-Ministre de la Reconstruction et du Logement qui, dans une publication récente, s'élève contre les Sociétés d'Economie Mixte, qualifiées par lui de sociétés privées. Il évoque aussi le congrès de Liège où l'autonomie communale a été réclamée ce qui est en opposition avec la proposition d'aujourd'hui tendant à créer un organisme supplémentaire.

La solution était selon lui, de travailler d'abord à aplanir les difficultés rencontrées par l'Office et non de le décharger de l'opération.

Il doute aussi que la Société départementale conduise les travaux notamment ceux d'infrastructure, à la satisfaction des administrateurs municipaux.

M. CAHELOT semble favorable à la proposition qui lui est soumise puisqu'il établit un parallèle en une déclaration très laconique : " depuis longtemps quand il y a insuffisance de personnel municipal on fait appel à l'entreprise, ici, l'importance de l'objet diffère mais le problème est pareil".

M. ASTIE se fait préciser que la Société départementale n'a pas de but lucratif. Il confie qu'il est quelquefois utile d'interposer un organisme de ce genre entre la population d'un quartier et l'Administration municipale si l'on veut éviter des à-coups.

M. LANDRIE essaie de tirer une conclusion du débat en demandant à ses collègues : "A-t-on le moyen de faire autrement ?".

Tout en déplorant la solution envisagée à laquelle il a été opposé jusqu'à présent, il invoque le cas de force majeure qui l'oblige aujourd'hui à y adhérer.

Il donne son accord de principe à la proposition sous réserve que le Conseil Municipal garde le contrôle des opérations qui ne doivent pas se traduire pour la population de Saint-Sauveur par l'exécution de décisions administratives d'où serait exclu le côté humain. Il demande cependant que l'on examine préalablement les possibilités de création d'un organisme local.

Le Président intervint à diverses reprises pour ramener à de plus justes proportions les inquiétudes des commissaires.

Il précise notamment que :

- 1^o) - la Ville pourra céder ses biens à la Société départementale dans des conditions différentes de celles consenties à l'Office ;
- 2^o) - la Société d'Equipement aura essentiellement pour but d'acheter, d'abattre, d'équiper le sol et de revendre les terrains aussi bien à l'Office qu'à des Sociétés Immobilières ou à des particuliers, mais elle ne construira pas pour son propre compte ;
- 3^o) - le Président de cet organisme est M. Albert DENVERS et le Directeur M. HOMER qui dirige également la Société d'Economie Mixte de ROUBAIX, ce qui tend à prouver que la création d'une filiale n'aboutit pas forcément à l'autonomie ;
- 4^o) - la Société Départementale sera infiniment plus avantagée que ne le serait une Société locale car elle pourra prétendre à de larges subvendes de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 5^o) - cette Société déjà chargée de la réalisation du complexe de DUNKERQUE pourrait se voir confier l'aménagement de la zone sud de LILLE auquel doivent être associées les communes de LOOS et de WATTIGNIES ;
- 6^o) - aucun intérêt privé ne se trouve dans cet organisme et l'adoption de la proposition n'entraîne nullement un abandon des prérogatives communales, pas plus que lorsqu'une commune confie à l'Office Départemental d'H.L.M. la construction d'un groupe de logements.

Le Président insiste encore sur l'absence de risques en soulignant que seule une convention ayant un objet précis et limité liera la Ville à la Société d'Equipement du département du Nord. Cette convention, de même que tous les engagements de la Ville, étant soumise successivement aux Commissions compétentes, au Conseil Municipal et supervisée par l'Autorité de tutelle.

En définitive, la Commission donne un avis favorable à la proposition qui lui est soumise, sous réserve qu'elle puisse examiner par la suite avec les autres Commissions municipales intéressées le projet de convention à passer avec la Société départementale d'Equipement.

Séance levée à 20 Heures.

VU, Le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie
E. LEFEBVRE.

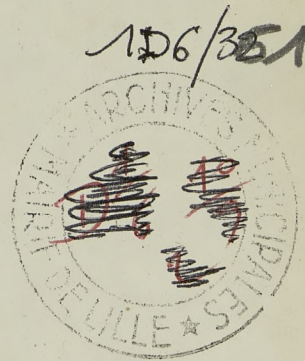
Le Secrétaire,
G. DELGÉRY.

VU, Le Président,
M. BERTRAND.

MAIRIE DE LILLE
Secrétariat Général Adjoint

HABITAT.

POUR INFORMATION



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission Municipale de l'Habitation qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A 109, le Vendredi 9 JANVIER 1959, à 18 Heures 30.

ORDRE DU JOUR.

Examen d'un projet devant servir à l'établissement d'une convention à passer par la Ville avec la Société d'Equipement du Nord pour l'opération Saint-Sauveur.

Hôtel de Ville, le 5 JANVIER 1959

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué,
Marcel BERTRAND.

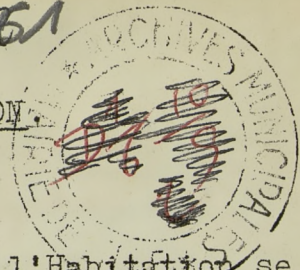
P.J. - 1 exemplaire du projet

(à noter que l'article 26 fait l'objet d'étude pour une rédaction différente).

106/351

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION.

REUNION DU 16 DECEMBRE 1958



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A III, le 16 DECEMBRE 1958, à 18 Heures, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire,
COQUART, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
ASTIE, Conseiller Municipal
Mme DÉFLINE, Conseiller Municipal
MM. LANDRIE, Conseiller Municipal
PIAT, Conseiller Municipal
RANETTE, Conseiller Municipal
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal

Excusé : M. COLICHE, Conseiller Municipal

Assistait à la réunion : M. DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Le Président donne connaissance des diverses demandes de prêts reçues par le Service de l'Habitat et des propositions qui s'y rapportent.

A) - PRETS COMPLEMENTAIRES POUR CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES.

Noms, prénoms Professions, adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêts et délais
BELOT Gilbert Conducteur de travaux 33, rue Championnet	rue Berthelot	350.000 Fr - 20 ans
SERRA André Instituteur 62, Avenue Pasteur LAMBERSART.	angle des rues Bouguereau et Guillaume Tell	300.000 Fr - 5 ans

B) - TRANSFERTS DE PRETS COMPLEMENTAIRES A LA CONSTRUCTION CONCERNANT DES LOGEMENTS CONSTRUITS PAR LA SOCIETE "LES HABITATIONS ECONOMIQUES DU NORD".

Propositions de transfert au profit de :

- 1^o) - M. LUBREZ Yves d'un prêt de 300.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à Melle LOZACHEUR Marie-Claude par délibération n° 57/I30 du 8/7/57 pour un appartement F2, Avenue Emile Zola, Square de l'Ermitage n° 16.
- 2^o) - M. THIEFFRY Bernard d'un prêt de 400.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. LEFEBVRE Thierry par délibération n° 57/201 du 20/12/57 pour un appartement F4, rue du Chevalier Français n° 20.

- 3^e) - M. VALLAËYS Géry d'un prêt de 500.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. LIAGRE Paul par délibération n° 462 du 8/3/54 pour un appartement F4, Square du Portugal, n° 37
- 4^e) - M. POLLET Robert d'un prêt de 500.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. PRUVOST Louis par délibération n° 354 du 12/7/55 pour une maison, lotissement de la rue du Buisson, cité Vanoschodt n° 13.
- 5^e) - M. COLICHE André d'un prêt de 500.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. PAYET Jean par délibération n° 462 du 8/3/54 pour un appartement F4, Square du Portugal n° 22.
- 6^e) - M. REMY Stéphane d'un prêt de 400.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. DUTHOIT Guy par délibération n° 57/55 du 11/3/57, pour un appartement F4, rue Gassendi, bloc 7 n° 58.
- 7^e) - M. TIQUET Pierre d'un prêt de 375.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. DECHY René par délibération n° 57/55 du 11/3/57, pour un appartement F3, rue Gassendi, bloc 2 n° 32.
- 8^e) - M. BIENVENU Christian d'un prêt de 450.000 Fr, remboursable en 20 ans consenti à M. BERTHE Marcel par délibération n° 56/I53 du 26/10/56, pour une maison F5, Avenue Emile Zola, Square de l'Ermitage n° 5.
- 9^e) - M. DONAGHY Gilbert, d'un prêt de 400.000 Fr, remboursable en 20 ans, consenti à M. Claude VASSEUR par délibération n° 57/55 du 11/3/57 pour un appartement F4 rue Gassendi, bloc 8 n° 14.

C) - AIDE A LA CONSTRUCTION AUX AGENTS MUNICIPAUX PERCEVANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES.

Noms, prénoms Emploi et Service	Situation de la construction.	Propositions de prêts et délais
DUBRULLE René Surveillant de Travaux Voie Publique	312, rue Jules Guesde à FLERS.	250.000 Fr - 10 ans

L'ensemble des propositions de prêts et transferts de prêts reprises aux rubriques A, B & C. est adopté par la Commission.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour la séance est ensuite levée.

VU, Le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,
E. LEFEBVRE.

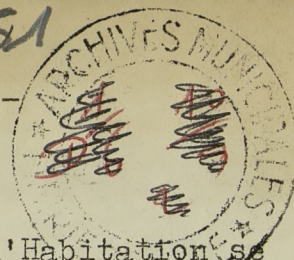
Le Secrétaire,
G. DELGERY.

VU, Le Président,
M. BERTRAND.

AD6/351

COMMISSION MUNICIPALE DE L'HABITATION. -

REUNION DU 9 JANVIER 1959.



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle A III, le vendredi 9 JANVIER 1959 à 18 Heures 30, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, Sénateur du Nord.

Etaient présents : MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
COLICHE, Conseiller Municipal,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
MM. LANDRIE, Conseiller Municipal,
PIAT, Conseiller Municipal,
RAMETTE, Conseiller Municipal,

Excusés : MM. CAMELOT, Adjoint au Maire,
COQUART, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
M. ASTIE, Conseiller Municipal,
Mme TYTGAT, Conseiller Municipal,

Assistaient à la réunion : MM. LEFEBVRE, Secrétaire Général
Adjoint de la Mairie
DELGERY, Secrétaire de la Commission.

Les procès-verbaux des réunions des 14 NOVEMBRE et 16 DECEMBRE 1958 sont adoptés sans observation.

LE PRESIDENT rappelle que la réunion du 14 NOVEMBRE 1958 avait eu pour objet le problème de la rénovation du quartier Saint-Sauveur. La Commission avait alors donné un accord de principe sur le choix de la Société d'Equiperment du Nord pour assumer cette tâche, sous réserve que le projet de convention à passer avec cette Société lui soit soumis.

Il déclare que le but de la réunion de ce jour est précisément l'examen d'un projet devant servir de base à l'établissement de cette convention.

Il précise que la Société ne serait appelée à réaliser que la première partie de l'opération mentionnée au préambule c'est-à-dire l'acquisition, la libération, la démolition des immeubles, les travaux d'infrastructure et la cession des terrains ainsi dégagés.

Il entend limiter le travail de la Commission à l'examen des articles qui concernent le logement sans aborder les questions financières, juridiques ou techniques de l'opération.

Il souligne que le Ministère de la Construction a déjà établi pour le compte de la Ville les études et l'enquête sociale mentionnées aux articles 2 et 3 et qu'il ne reste pratiquement à examiner que l'article 11 qui traite du relogement des occupants.

M. RAMETTE intervient à plusieurs reprises et dit notamment :

1^a)- que le projet de convention ne laisse pas clairement apparaître la destination des espaces libérés ; l'article 16 prévoit la construction éventuelle d'un centre commercial mais on ne trouve nulle part une précision concernant la construction de logements modestes.

2°)- que les Sociétés d'Economie Mixte, telle la Société d'Equipement du Nord, créées pour l'équipement du territoire concentreront leurs efforts pour le développement de l'industrie au détriment des questions intéressant essentiellement les travailleurs et que leur optique départementale permettra plus aisément de détourner l'attention des besoins locaux, même s'ils sont urgents.

M. LANDRIE avait donné un accord de principe lors de la réunion du 14 NOVEMBRE en demandant cependant que les possibilités de création d'un organisme local soient examinées préalablement.

Il rappelle cette demande et dit que le principal objectif de la Société sera d'abord le complexe de DUNKERQUE.

Selon lui le droit de contrôle que se réserve la Ville sera sans effet sur la conduite de l'affaire car en abandonnant la direction générale et surtout celle des travaux on perd tous moyens de donner l'impulsion nécessaire.

Il s'inquiète de la rédaction et des suites possibles qu'entraînerait l'application des articles 8 (5ème paragraphe) et 11 (2ème paragraphe) concernant la procédure expéditive et la mise en état d'inhabitabilité des immeubles dont les occupants feraient les frais. Il craint les protestations véhémentes de la population contre ces méthodes.

M. COLICHE redit sa préférence pour une Société locale comme celle de ROUBAIX où les administrateurs municipaux ont leur part de direction et de responsabilités. Il regrette que le projet doive être adopté en bloc sans qu'il soit possible d'y apporter les correctifs qui seraient susceptibles d'amener par la suite des faits imprévisibles. Il insiste sur la nécessité d'une comptabilité indépendante pour les diverses opérations entreprises par la Société.

Il demande encore que toutes dispositions soient prises pour éviter des frais inutiles de notariat à l'occasion de la rétrocession d'immeubles expropriés et souhaite obtenir une notice sur la composition du Conseil d'Administration de la Société et son mécanisme financier.

M. PIAT s'informe des possibilités exactes de relogement car il a en mémoire les conclusions d'un rapport de M. LALANDE, Directeur Départemental du Ministère de la Construction, prévoyant la suppression de 750 logements du quartier Saint-Sauveur pour réaliser la 1ère tranche de l'opération de rénovation.

Mme DEFLINE ne croit pas que la Société puisse accorder une priorité en faveur d'un projet puisque les fonds doivent être répartis sur le plan national entre les diverses Sociétés d'équipement avec une destination précise. Elle estime que la Société rencontrera sans doute des difficultés pour le recrutement de cadres spécialisés.

M. VAN WOLPUT confirme les déclarations qu'il a faites lors de la réunion du 14 NOVEMBRE 1958, il reste résolument adversaire du projet concernant le choix de la Société d'Equipement du Nord. L'étude de la convention et les diverses observations auxquelles il s'est livré ne font que renforcer la position qu'il a prise à ce sujet.

La lecture de l'article 5 de la convention ayant trait à la rémunération des concours qui seraient apportés à la Société lui prouve que cette dernière ne pourra pas travailler plus facilement que l'Office et qu'en définitive ce sont les services municipaux qui guideront la nouvelle Société. Il dit encore qu'il n'a pas jugé utile de réunir la Commission de la Voie Publique puisque les obligations concernant l'infrastructure sont codifiées par la Direction de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT, répondant aux divers commissaires, est amené à faire les mises au point suivantes :

- 1^o) - l'implantation d'un centre commercial dans le quartier rénové est une nécessité si l'on veut garder à Saint Sauveur un caractère "vivant", mais la Ville a une première option sur les terrains dégagés et elle choisira des terrains de second plan, donc d'un prix moins élevé, pour la construction d'H.L.M. Aux 68 logements de la rue de la Vignette s'ajouteront 90 logements rue des Robleds. Il ne serait pas indiqué de construire uniquement des H.L.M., en bordure des voies importantes doivent s'élever des immeubles d'un plus grand standing correspondant à des terrains revendus plus cher.
- 2^o) - il y aura donc des constructions privées mais la Société d'Équipement n'en sera pas la promotrice, rôle réservé, le cas échéant, à une Société filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations ou à des Sociétés Immobilières.
- 3^o) - une opération de suppression de taudis se heurte toujours à l'obstruction des occupants et s'il n'y a pas possibilité d'appliquer la contrainte contre la mauvaise volonté il vaut mieux ne plus parler d'intérêt général.
- 4^o) - 340 logements aux Bois Blancs ajoutés aux 150 de Saint Sauveur permettront à l'Office Municipal d'H.L.M. d'assurer le relogement des familles par un système de rotation qui a fait ses preuves.

LE PRESIDENT avoue qu'il regrette personnellement de n'avoir pas été en mesure de mener à bien cette opération uniquement avec l'Office Municipal n'ayant pas voulu ajouter au personnel recruté normalement un personnel contractuel mieux payé. Il demande enfin à ses collègues de préciser définitivement leur position face au projet de convention.

MM. LANDRIE, RANETTE et VAN WOLPUT se déclarent contre le projet.

Mme DEFLINE et M. PIAT s'abstiennent.

M. COLICHE demande que des précisions soient apportées concernant les rapports entre la Société et les représentants de la Ville.

LE PRESIDENT conclut alors qu'il est préférable de laisser au Conseil d'Administration de la Ville le soin de donner son avis définitif, compte tenu des observations des autres Commissions, et de soumettre un rapport au Conseil Municipal afin qu'il puisse statuer.

SEANCE LEVEE à 19 HEURES. 45

Le Secrétaire,

G. DELGERY

VU :

Le Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie,

E. LEFEBVRE.

Le Président,

M. BERTRAND.